

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

---

13 JUILLET 2021

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 13 JUILLET 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Congés et absences</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Dépôts</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 (doc. 251 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1, 1 (annexe 1) et 2)</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (doc. 252 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1, 1 (annexes 1 à 9) et 2 à 7)</b>	<b>4</b>
<b>6</b>	<b>Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l'Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au secteur non marchand, à l'Éducation et aux fonds budgétaires (doc. 253 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1 à 7)</b>	<b>4</b>
6.1	Discussion générale conjointe.....	5
<b>7</b>	<b>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 10 juin 2021 entre la Communauté française et la Région wallonne concernant l'utilisation des dispositifs de vaccination contre la Covid-19 pour les personnes âgées de moins de 18 ans (doc. 260 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1 et 2)</b>	<b>21</b>
7.1	Discussion générale.....	21
7.2	Examen et vote de l'article unique.....	25
<b>8</b>	<b>Projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle (doc. 259 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1 et 2)</b>	<b>25</b>
8.1	Discussion générale.....	25
8.2	Examen et vote des articles.....	28
<b>9</b>	<b>Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 (doc. 251 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1, 1 (annexe 1) et 2)</b>	<b>29</b>
<b>10</b>	<b>Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (doc. 252 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1, 1 (annexes 1 à 9) et 2 à 7)</b>	<b>29</b>
<b>11</b>	<b>Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l'Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au secteur non marchand, à l'Éducation et aux fonds budgétaires (doc. 253 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1 à 7)</b>	<b>29</b>
11.1	Suite de la discussion générale conjointe.....	29
<b>12</b>	<b>Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 (doc. 251 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1, 1 (annexe 1) et 2)</b>	<b>37</b>
12.1	Examen et vote des articles.....	37
<b>13</b>	<b>Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (doc. 252 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1, 1 (annexes 1 à 9) et 2 à 7)</b>	<b>37</b>
13.1	Examen et vote des articles.....	37

<b>14</b>	<b>Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l'Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au secteur non marchand, à l'Éducation et aux fonds budgétaires (doc. 253 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1 à 7)</b>	<b>38</b>
14.1	Examen et vote des articles .....	38

**Présidence de M. Rudy Demotte, président.**

– *La séance est ouverte à 14h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Congés et absences

**M. le président.** – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: Mmes Kazadi et Vandevoorde, en congé de maternité; MM. Furlan et Nemes et Mmes Groppi et Mathieu, pour raisons de santé; M. Frédéric, pour raisons personnelles.

## 2 Dépôts

**M. le président.** – Nous avons reçu le rapport relatif au cadastre des subventions 2020 (doc. 263 (2020-2021) n° 1). Ce rapport a été envoyé à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

Nous avons également reçu le projet de décret modifiant diverses dispositions en matière de statut des membres du personnel de l’enseignement (doc. 264 (2020-2021) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l’Éducation.

Nous avons par ailleurs reçu le rapport d’évaluation du décret du 13 octobre 2016 relatif à l’agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l’aide aux justiciables (doc. 265 (2020-2021) n° 1), le projet de décret portant diverses dispositions en matière d’enseignement supérieur, d’enseignement de promotion sociale, de recherche scientifique et d’hôpitaux universitaires (doc. 266 (2020-2021) n° 1), le rapport d’évaluation du décret du 19 juillet 2017 relatif au prix d’hébergement et au financement de certains appareillages des services médicotecniques lourds en hôpital universitaire (doc. 267 (2020-2021) n° 1). Ces documents ont été envoyés à la commission de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles.

## 3 Approbation de l’ordre du jour

**M. le président.** – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 8 juillet, a procédé à

l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mardi 13 juillet 2021.

En ce qui concerne les débats budgétaires, c’est-à-dire le premier point de l’ordre du jour, la Conférence des présidents a décidé de grouper l’ensemble des discussions et de fixer les temps de parole comme suit: 30 minutes chacun pour le PTB et le cdH, en ce compris l’intervention des cheffes de groupe; 15 minutes chacun pour le PS, le MR et Ecolo, en ce compris les interventions des chefs de groupe; 5 minutes pour DéFI; 40 minutes pour les réponses du gouvernement; 5 minutes pour chaque groupe pour les répliques.

Conformément à l’usage, je vous propose que nous entendions d’abord, après la présentation des rapports de la commission du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, les interventions des chefs des groupes, puis celles des parlementaires.

Nous suspendrons ensuite la discussion générale durant une heure et demie pour permettre au ministre Daerden de préparer ses réponses. Nous en profiterons pour examiner les points suivants de l’ordre du jour. Nous reprendrons ensuite le débat budgétaire pour entendre la réponse du ministre et les répliques.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

## 4 Projet de décret contenant l’ajustement du budget des recettes pour l’année budgétaire 2021 (doc. 251 (2020-2021) n°s 1, 1 (annexe 1) et 2)

## 5 Projet de décret contenant l’ajustement du budget des dépenses pour l’année budgétaire 2021 (doc. 252 (2020-2021) n°s 1, 1 (annexes 1 à 9) et 2 à 7)

## 6 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l’Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l’Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au secteur non marchand, à l’Éducation et aux fonds budgétaires

## **taires (doc. 253 (2020-2021) n°s 1 à 7)**

### **6.1 Discussion générale conjointe**

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets de décret.

La discussion générale conjointe est ouverte.

MM. Lepine et Sahli, rapporteurs, se réfèrent à leurs rapports écrits.

La parole est à M. Devin.

**M. Laurent Devin (PS).** – L'ajustement budgétaire de l'année 2021 a été élaboré dans un contexte très difficile, empreint d'incertitudes pour l'ensemble des pouvoirs publics et des acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les échanges lors des différentes réunions de commission ont permis de faire le point sur les orientations décidées par le gouvernement pour protéger les politiques qu'il a menées pendant cette crise. À cet égard, je tiens à remercier mes collègues du groupe PS pour leur participation aux commissions préparatoires et leur travail sur les dossiers.

Nous sommes tous conscients de l'état de la dette de notre entité. La situation est actuellement supportable et finançable, et ce, notamment grâce à des taux d'intérêt bas et à un contexte global favorable. Toutefois, nous devons avoir en tête qu'il nous faut consolider les politiques que nous souhaitons pour les francophones dans un souci de solidarité entre les Bruxellois et les Wallons. Nos besoins financiers augmentent, nos recettes sont limitées, nos compétences sont essentielles pour la relance. La crise sanitaire aura eu le don de creuser ce déficit. Cela est incontestable. Mais nous devons absolument répondre à l'appel des secteurs!

Si je reviens sur cet épisode et sur les discussions en commission, c'est parce que je tiens à rappeler à chacun la valeur et l'importance des compétences gérées par notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Nos investissements dans ces matières sont cruciaux, même si leur incidence n'est pas mesurable immédiatement. La crise aura mis en exergue à quel point la Fédération Wallonie-Bruxelles est essentielle pour nos concitoyens: à travers l'enfance, l'école, la culture, la jeunesse, le sport, l'enseignement, notre entité les accompagne dans leur quotidien. Elle fait de nos élèves des citoyens. Investir dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est investir dans demain!

Après avoir remporté certaines victoires, la Belgique a remporté une autre étape de prestige au tour d'Europe d'Ursula von der Leyen. Notre pays a reçu les félicitations de la présidente de la Commission européenne. Elle a souligné le sérieux et l'ambition de nos projets en pointant,

notamment, ceux qui permettront à notre société de se redéployer.

Monsieur Daerden, vous êtes chargé des bâtiments scolaires. À la vue de projets de rénovation sur lesquels vous travaillez depuis le début de la législature, ces félicitations sont une vraie reconnaissance du sérieux de votre travail. J'y vois la preuve que le cap qu'a choisi le gouvernement était le bon et que c'est dans cette voie que nous devons continuer.

Le chantier du Pacte pour un enseignement d'excellence pointe aussi dans la bonne direction. Le but affiché est clair: redynamiser notre enseignement et attirer un maximum d'élèves dans nos établissements avec, en point de mire, le but de contrecarrer la dégradation de la «clé élèves».

La crise sanitaire a marqué la session 2020-2021 de notre Parlement. Les temps changent... La situation évolue. Il y a quelques jours je vous aurais affirmé que les chiffres de la pandémie étaient tous à la baisse et que l'horizon semblait enfin se dégager. Nous ne pouvons cependant pas crier victoire trop vite face à ce virus. Restons optimistes et misons sur le succès grandissant de la campagne de vaccination pour vaincre le virus définitivement.

La levée progressive des différentes mesures sanitaires ne pourra pas effacer les stigmates des restrictions sur les activités. Ces restrictions dues à la crise sanitaire ont induit inévitablement une perte de revenus et de perspectives pour une grande partie des acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous ont énormément souffert et, sans l'aide apportée par le fonds d'urgence que vous avez lancé et renfloué, Mesdames et Messieurs les Ministres, la situation aurait été encore pire. Le gouvernement a en effet décidé de débloquer une nouvelle enveloppe de 56 millions d'euros pour faire face à l'urgence et aux conséquences économiques dues à cette crise.

Au niveau de l'éducation, avant de revenir plus concrètement au budget dégagé dans le cadre de cet ajustement, je tenais, Madame Désir, à saluer le travail que vous et vos équipes avez effectué depuis le début de cette crise sanitaire. Malgré les nombreux obstacles, vous êtes parvenue à faire de l'école une priorité durant cette crise en conservant la cohésion des acteurs de l'enseignement. Vous avez fait le choix périlleux, mais courageux de garder les écoles ouvertes. Grâce au travail des équipes éducatives et du personnel d'encadrement – pensons aux auxiliaires professionnels qui ont préparé les écoles durant cette période –, vous avez gagné votre pari et veillé sans relâche à préserver la santé mentale des jeunes. Une marche, sous le nom du «Challenge des 1 000 bornes», a d'ailleurs encore été organisée récemment à travers notre Fédération. Outre les budgets importants déjà dégagés pour engager du personnel supplémentaire au sein des écoles et des centres psycho-médico-sociaux (PMS) pour apporter un

soutien pédagogique et psychologique supplémentaire, vous avez obtenu 12 millions d'euros pour soutenir la santé mentale et le bien-être des élèves de l'enseignement primaire et pour lutter contre le décrochage scolaire. Le groupe PS se réjouit également que l'octroi du budget de 25 millions ait été confirmé pour financer l'équipement numérique des élèves et des enseignants et pour recruter de conseillers technopédagogiques. Les moyens octroyés attestent de votre souci incessant d'offrir aux jeunes d'aujourd'hui et de demain de meilleures conditions de vie et d'apprentissage.

Il me semble inutile de rappeler les conséquences qu'a eues la crise sanitaire sur l'enseignement supérieur et la recherche. L'année académique écoulée aura eu des incidences tant psychologiques que matérielles sur les étudiants. Nous espérons que ces conditions n'auront pas trop affecté les résultats des étudiants. Nous serons particulièrement attentifs à la situation au cours des prochaines semaines afin d'évaluer s'il est nécessaire d'adopter des mesures de soutien supplémentaires. Si c'est le cas, nous serons, une fois encore, au rendez-vous, Madame Glatigny.

L'ajustement budgétaire prévoit une augmentation du budget des allocations d'études de 3 millions d'euros. Nous ne pouvons que saluer cette mesure. Ces budgets seront nécessaires pour répondre à l'explosion probable des demandes. À plus long terme, les nombreux chantiers doivent se poursuivre et d'autres devront être lancés. À ce sujet, vous pourrez vous appuyer sur la proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants. Cette proposition a été signée et adoptée par l'ensemble des groupes politiques. Nous ne manquerons pas de vous soutenir dans la mise en œuvre des différentes mesures tout au long de cette législature. Je compte d'ailleurs notamment sur Martin Casier et Joëlle Kapompole pour nous rappeler l'existence de ce texte, chaque fois que ce sera nécessaire.

Dans le cadre du plan de relance, il s'agira d'offrir de meilleurs bâtiments aux étudiants et aux chercheurs grâce aux moyens alloués. Concernant la recherche, nous saluons les 3,6 millions d'euros débloqués dans le cadre du fonds d'urgence pour soutenir les postes doctorants. Ce soutien leur sera d'une grande aide.

Nous avons célébré le sport durant tout ce mois. Nous le célébrerons encore dans le mois qui vient. Le vernissage de l'exposition de Cynthia Bolingo, qui participera aux Jeux olympiques dans quelques jours, a démontré l'importance du sport pour notre population et nos quartiers. En sport, les budgets ajustés sont essentiellement voués à la reprise des activités sportives et à la lutte contre la violence – sujets chers à mon groupe politique. Il sera également essentiel de suivre de près la nouvelle saison sportive, qui débutera fin août et début septembre, et de veiller à lutter contre le décrochage sportif. Le sport – ce n'est plus à dé-

montrer – a été pour bon nombre de citoyens l'une des seules échappatoires lors des différents confinements. Il faut encourager cet engouement et accompagner les clubs et les sportifs dans un plan de relance concret.

Nos jeunes auront souffert – et souffrent toujours actuellement – des conséquences de cette crise. Les parents et grands-parents le voient. Les sacrifices des jeunes ont sauvé des vies et la solidarité doit aller dans les deux sens. De nouveaux moyens ont été débloqués pour venir en aide au secteur de la jeunesse. C'est un geste fort que tous attendaient. Nous serons attentifs à la suite donnée aux assises de la jeunesse et à la future conférence interministérielle Jeunesse (CIM Jeunesse).

La crise aura laissé des traces, mais également des bleus. En effet, les violences conjugales et intrafamiliales ont augmenté durant les différents confinements. Force est de constater que les moyens ont été alloués pour soutenir les services partenaires d'aide aux victimes de violences intrafamiliales ou conjugales. Nous le saluons!

Le secteur de la culture s'est vu attribuer un qualificatif très violent – «non essentiel» – durant la crise. Sauf quelques exceptions, la culture était à l'arrêt pendant de trop longs mois, Madame Linard. Mais votre gouvernement – et je l'en remercie profondément – a démontré, à travers les moyens débloqués pour soutenir le secteur, que la culture était non seulement un bien commun essentiel, mais aussi une source de résilience nécessaire en période de crise.

Le groupe PS a depuis toujours soutenu des politiques qui assurent la démocratisation de la culture et le développement de l'accès aux domaines artistique et éducatif. Les arts de la scène ont vu leur contrat-programme prolongé d'un an, pour un budget supplémentaire de 35 millions d'euros. Je remercie le gouvernement pour son soutien à tous les secteurs culturels, essentiels à notre société en raison des liens qu'ils tissent, du réconfort, de l'inspiration et de l'espoir qu'ils apportent, du monde de demain qu'ils nous aident à co-construire et du quotidien qu'ils parviennent à réinventer. La Fédération Wallonie-Bruxelles devra encore faire sa part, y compris au sein de la CIM Culture, pour faire des efforts au profit des artistes et des métiers de la culture.

Plus que jamais, les enjeux restent fondamentaux en matière de soutien aux médias. Il est primordial de les accompagner face aux défis technologiques, démocratiques et culturels. Pour le groupe PS, il est crucial de rester vigilants et de renforcer l'éducation aux médias, notamment pour contribuer à la lutte contre le harcèlement et les discours de haine. Il s'agit aussi de rester attentif à l'enjeu que constitue la préservation d'un écosystème médiatique pluraliste de qualité, accessible à tous, innovant et reflétant la diversité de notre société.

Le groupe PS salue les moyens déployés pour soutenir le cinéma belge, par l'augmentation de 1,4 million d'euros du budget octroyé au Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), mais aussi les moyens dégagés pour le développement d'outils d'éducation aux médias, notamment grâce à la prolongation d'un programme développé par les médias de proximité auxquels nous tenons. Nous saluons également le budget de 1,2 million prévu en soutien à ces mêmes médias de proximité. Le groupe PS sera attentif aux moyens octroyés pour renforcer leur mission et préserver l'emploi en cette année 2021, au cours de laquelle seront négociés les contrats programmes.

À l'instar de mes collègues du groupe PS qui sont intervenus en réunion de la commission de l'Enfance, je souhaite également profiter de cette occasion pour remercier les travailleurs du secteur de l'enfance, d'autant plus qu'ils n'ont pas eu toute la reconnaissance qu'ils méritent pour leur lourde tâche durant cette crise sanitaire. Nous y resterons vigilants et nous travaillerons avec vous, Madame Linard, dans une optique constructive, car nous sommes convaincus que le secteur de l'enfance est un des secteurs capitaux pour lutter contre les inégalités sociales et la précarité infantile, encore fort présents dans notre société.

Je terminerai par les négociations de l'accord du secteur non marchand. Au nom de mon groupe, je salue la récente décision du gouvernement de porter progressivement l'enveloppe pour le secteur non marchand à 35 millions d'euros, au lieu des 20 millions d'euros initialement prévus.

J'en viens à ma conclusion, chers collègues. Le groupe PS ne rêve ni de retrouver la vie d'avant, non, ni de retourner à une vie normale, non. Notre souhait est d'aller vers une vie meilleure pour toutes et pour tous, meilleure qu'en 2021, meilleure qu'en 2020, meilleure qu'en 2019, meilleure qu'avant le coronavirus. La crise que nous avons traversée n'a fait que renforcer la précarité. Nous le savons, nous le voyons! Elle a mis en lumière, de manière encore beaucoup plus forte, les inégalités sociales. Ce n'est pas le coronavirus qui les a créées: elles existaient déjà! Déjà, nous les combattons, même lorsqu'elles étaient moins visibles. La Covid-19 aura eu le mérite de prouver à toutes et à tous que l'investissement dans la prévention et dans la protection des plus faibles constitue la seule réponse politique durable. La Fédération a un impact direct pour aider à construire une société plus juste. C'est elle qui a les cartes en main pour accompagner les plus petits et les plus faibles, assurer l'éducation des enfants, instruire les plus grands, divertir et voir s'épanouir les citoyens en tant qu'êtres humains. Les inégalités ne doivent pas être possibles! Cela restera notre combat et nous, au groupe PS, sommes persuadés que ce sera également le vôtre. Vous pouvez compter sur nous pour ne rien lâcher. Ensemble, soutenons les influenceurs de notre vie!

Monsieur le Président, je vous annonce le dépôt d'amendements au décret-programme qui seront défendus par mon collègue Michele Di Mattia au moment de l'examen des articles.

**M. le président.** – La parole est à Mme Bernard.

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Cet ajustement budgétaire est bien sûr marqué, comme l'année dernière, par la crise sanitaire. Je voudrais, à l'instar de M. Devin, commencer par rendre hommage à l'ensemble du personnel de la Communauté française et à tous les secteurs qui en dépendent. Je voudrais les remercier très sincèrement. Ils ont donné sans compter pour être au service de la population.

Nul ne contestera que le gouvernement a pris des mesures pour répondre à l'urgence. Nous les avons soutenues, mais elles nous semblent insuffisantes. Le plan «0-25» qui concerne la jeunesse est, par exemple, prévu pour 2022. Ce n'est pas à la hauteur de nos espérances, au regard du désarroi qu'a connu la jeunesse pendant ces 15 mois de crise. Le gouvernement avait formulé l'ambition d'équiper les élèves en matériel informatique; or, jusqu'à présent, à peine 2 000 ordinateurs ont été fournis gratuitement, alors que les besoins sont estimés à 70 000. Le secteur de la culture, quant à lui, est toujours en attente d'une vraie réouverture.

La somme de 495 millions d'euros accordée à la Fédération Wallonie-Bruxelles par le biais du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) est donc la bienvenue. Cette somme est destinée à des projets d'investissements stratégiques dans la transition énergétique et climatique ainsi qu'au développement de technologies numériques. Il a certes fallu un peu de temps avant d'avoir une vue précise des projets retenus, qui n'ont été discutés ni au Parlement ni avec les interlocuteurs sociaux. Nous regrettons ce manque de transparence.

Par ailleurs, si les montants sont bien trop faibles pour combler les dizaines d'années d'austérité, ils permettront de lancer enfin des projets dans les secteurs de l'enseignement, de l'enfance et de la jeunesse, dont certains traînent dans les tiroirs depuis des années. Un montant de 230 millions est consacré aux bâtiments scolaires dont les besoins s'élèvent cependant à au moins 1,2 milliard d'euros. En outre, 50 millions sont consacrés aux infrastructures universitaires, alors que des plafonds s'écroulent dans les hautes écoles. Cet ajustement budgétaire permet d'entrevoir l'amorce de ces mises en œuvre, en attendant l'arrivée effective de ces aides, mais ce n'est clairement pas encore cette année que ça fera effet.

Pourtant, il y a urgence. Nous avons reçu hier un premier rapport sur l'état des bâtiments scolaires. Je tiens par ailleurs à remercier les équipes qui ont récolté toutes les données. Ce rapport nous fournit un certain nombre d'informations, dont le fait qu'un bâtiment scolaire sur trois présente un

défaut majeur de toiture, de façade ou de menuiserie. Cela a d'ailleurs été relayé par la presse ce matin. Nous avons aussi appris que seulement 2 % des écoles sont équipées de détecteurs de CO<sub>2</sub>, alors qu'en temps de pandémie, ces équipements sont plus que nécessaires. Nous apprenons également que le budget du Fonds des bâtiments de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles a été divisé par 4 entre 1985 et 2009.

Les gouvernements successifs ont laissé les choses se dégligner. Cela fait des années que ça dure et tous les partis ici présents, à l'exception du PTB, l'ont soit décidé, soit accepté. Résultat des courses: Monsieur le Ministre, vous saupoudrez les budgets, un peu à gauche et à droite, et donnez un petit peu à tout le monde, et encore! Nous appelons ça partager la misère. Dans beaucoup d'écoles, on attend toujours le premier coup de pelle...

Un autre élément est que cet argent européen n'arrive pas sans conditions. L'Union européenne exige entre autres une revue des dépenses (*spending review*). Bien sûr, il est nécessaire de s'assurer que les dépenses publiques soient utilisées intelligemment puisqu'il s'agit de l'argent de la collectivité, des citoyens. Cependant, une telle logique de revue des dépenses contient en germe l'idée que les dépenses publiques seraient finalement trop importantes et qu'on peut encore économiser sur certaines politiques publiques et, si nécessaire, le faire sur le dos du personnel. Cette logique est notamment portée par des sociétés comme McKinsey qui voient là des moyens efficaces de réaliser des économies et d'apurer les dépenses publiques. Ces réflexions nous inquiètent, car elles sous-entendent une logique d'austérité. D'ailleurs, Monsieur le Ministre, vous n'avez pas été totalement rassurant, en commission, quant à l'avenir du personnel des ministères de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le PTB considère que nous devons justement adopter la logique inverse. Actuellement, les pouvoirs publics n'investissent pas assez. La solution, ce n'est pas de continuer d'appliquer les vieilles recettes d'austérité, de se demander où il est encore possible de gratter un peu d'argent, économiser encore plus, mais plutôt d'envisager tous les domaines où il serait possible d'investir davantage de moyens. La vision du PTB, c'est que ce sont les gouvernements qui doivent injecter l'argent et prendre la responsabilité totale des investissements à mener. Si les pouvoirs publics investissent à long terme dans des secteurs clés, c'est de l'argent qui leur reviendra plus tard et qui donnera lieu à un retour sur investissement pour la collectivité.

Alors, c'est vrai, investir davantage, emprunter, cela va à l'encontre des traités budgétaires européens qui limitent strictement le recours à l'endettement pour financer des investissements publics. Toutefois, en bon socialiste que vous êtes,

Monsieur le Ministre, vous serez sûrement d'accord pour dire qu'il faudra se mobiliser très sérieusement pour suspendre ces traités d'austérité pendant quelques années, voire les supprimer. Le hic, c'est que de nombreux libéraux et conservateurs s'y opposent.

D'aucuns disent aussi que les crises permettent de remettre les choses à plat. Alors, pour trouver l'argent, c'est peut-être le moment de sortir de la lasagne institutionnelle qui condamne la Communauté française à une enveloppe fermée. Tous les partis ici présents, à l'exception du PTB, ont créé une structure qui rend le pays ingouvernable. Comment est-ce possible d'avoir autant malmené des matières aussi importantes que l'enseignement, l'accueil de la petite enfance, l'aide à la jeunesse et la culture?

Peut-on continuer à accepter que la jeunesse, qui est l'avenir de la société, tant dans le Nord que dans le Sud du pays, doive continuer à souffrir des mauvais choix des partis traditionnels? C'est le moment, pour tous les partis, de se positionner. Chaque parti va-t-il désormais proposer des solutions qui vont vers plus de solidarité ou vers plus de division dans le pays? Au PTB, nous sommes favorables à la solidarité financière, qui permet de répondre aux besoins de tous les enfants du pays.

Comme vous l'avez dit en commission, la situation n'est plus tenable. Il faut un refinancement de la part du pouvoir fédéral. Sur ce point, nous sommes d'accord. Cependant – plus inquiétant –, vous avez aussi dit que, pour disposer d'une capacité fiscale, une capacité contributive s'impose. Autrement dit, pour lever des impôts, il faut des gens qui puissent les payer. Vous le savez: pendant que les caissières de Colruyt étaient au poste en plein cœur de la pandémie et devaient faire garder leurs enfants, le groupe a empoché 511 millions d'euros et a offert à ses actionnaires, essentiellement la famille Colruyt, un dividende de 183 millions d'euros. L'argent est là, Monsieur le Ministre!

Nous avons besoin d'un nouveau mécanisme de financement, plus solidaire, un mécanisme qui permette plus d'unité pour créer des places d'accueil dans les crèches et accueillir les enfants des caissières de Colruyt, d'Arlon à Anvers, pour mieux payer les puéricultrices, pour engager des instituteurs, des éducateurs, pour rendre l'enseignement gratuit, pour relancer la culture et pour imaginer le monde de demain.

**M. le président.** – La parole est à Mme Schepmans.

**Mme Françoise Schepmans (MR).** – Un pourcentage: 80 %. Tel est aujourd'hui le taux de vaccination partielle de la population adulte dans notre pays. Ce pourcentage symbolise nos espoirs face à la crise pandémique. D'évidence, si celle-ci est loin d'être terminée, nous pouvons nourrir un certain optimisme, teinté toutefois d'une néces-



saire prudence compte tenu des récentes évolutions des variants.

Comme l'a souligné le Bureau fédéral du Plan (BDP) en juin dernier, l'économie belge se redresse après le choc historique qu'elle a subi en 2020. La création d'emplois augmente et cette dynamique de rebond pourrait se poursuivre au moins jusqu'à la fin de l'année. C'est évidemment une bonne nouvelle pour les finances publiques, particulièrement mises sous pression. Parallèlement, les différents secteurs d'activité reprennent progressivement leurs activités: du sport à la culture, en passant par le tissu associatif et l'horeca, c'est toute la société qui entrevoit enfin un retour à une vie normale. C'est à portée de main, mais nous devons néanmoins rester prudents.

Ainsi que le gouvernement l'avait anticipé lors de la présentation du budget initial 2021, nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins, écartelés entre une situation financière très difficile, des besoins importants à mobiliser pour l'effort de relance et des mesures d'urgence à prendre pour faire face aux effets de la crise. Le dernier conclave budgétaire n'a pas abouti à un simple exercice d'ajustement technique et à des variations d'enveloppes à la marge; au contraire, il a permis de passer les vitesses dans la stratégie de redéploiement portée par le gouvernement. En 2020, pour riposter aux effets de la crise sanitaire, le gouvernement avait déjà mobilisé quelque 240 millions d'euros pour venir en appui aux hôpitaux universitaires et structures d'accueil d'urgence pour les mineurs en danger, permettre le recrutement temporaire de personnel dans le secteur l'aide à la jeunesse ou encore pourvoir aux besoins des étudiants en difficulté financière.

À l'ajustement budgétaire 2021, ce sont près de 56 millions d'euros complémentaires qui ont été ajoutés pour augmenter le budget de la cellule d'urgence et de redéploiement (CUR) constituée en service administratif à comptabilité autonome (SACA). Compte tenu de la forte pression sur le Trésor public, il s'agit d'un nouvel effort de solidarité à l'égard des différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au total, ce sont près de 300 millions d'euros cumulés qui ont été dégagés jusqu'à présent. C'est bien évidemment un premier motif de satisfaction pour mon groupe politique. Toutes ces politiques d'urgence – du soutien apporté à l'appel à projets pour la relance du secteur de la jeunesse, à l'aide aux post-doctorants, en passant par la relance du secteur sportif, le projet «Plaisir d'apprendre», le soutien au secteur culturel, les subventions sociales aux étudiants et la prime au secteur non marchand – sont conséquentes.

Comme l'a souligné le ministre-président, les budgets de tous les gouvernements sont sous tension, mais nous nous devons de rester aux côtés de nos secteurs. À ce stade de la crise, il nous fallait en effet renforcer le soutien public pour dynamiser la reprise. Parallèlement, dans le sillage

des 495 millions d'euros négociés pour notre institution dans le cadre du Plan de relance européen, le gouvernement a prévu une enveloppe de plus de 57 millions d'euros pour le préfinancement des subventions européennes. Là encore, nous sommes satisfaits puisque 50 millions d'euros de ce total sont mobilisés en engagements pour les infrastructures universitaires et 7 millions d'euros pour les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et les complexes sportifs. Ces actes forts s'inscrivent dans la continuité de la Déclaration de politique communautaire (DPC).

En plus d'avoir maintenu le cap en matière d'investissements, le gouvernement a traité d'un projet de texte dans le but de créer le véhicule adapté à l'utilisation des 230 millions d'euros prévus dans le Plan de relance européen pour le chantier des bâtiments scolaires. La question était précisément évoquée ce lundi 12 juillet en commission. Nous soutenons le ministre Daerden pour faire progresser le plus rapidement possible ce dossier. D'une part, il est important que les prévisions pour le lancement d'un appel à projets à l'automne et les décisions d'attribution des subventions puissent être tenues. D'autre part, il importe de mettre en œuvre la note méthodologique sur les bâtiments scolaires. Les besoins sur le terrain sont énormes et nous devons urgemment trouver des solutions durables.

Certes, les priorités budgétaires déjà évoquées ont contribué à porter le total de nos dépenses à hauteur de 12 milliards d'euros. Nos recettes sont restées statiques en raison de paramètres macroéconomiques et démographiques. Elles dépassent les 10 milliards d'euros. De fait, le déficit approche quant à lui le milliard d'euros. Toutefois, le groupe MR rappelle que ce projet d'épure budgétaire s'inscrit dans une logique de responsabilité, de pragmatisme et de vigilance accrue. Le gouvernement a ainsi posé des choix forts tout en veillant à rester dans la trajectoire définie par le comité de monitoring. Le seuil qu'atteint le déficit est très important, mais il était attendu, connu de longue date et constitue une balise pour le pilotage budgétaire du gouvernement.

Dans ce contexte, le groupe MR salue l'adoption par le gouvernement, au mois d'avril dernier et à l'initiative du ministre-président, d'une note d'orientation relative à la méthodologie à adopter afin de traiter quelques-uns des enjeux majeurs auxquels notre Fédération est confrontée. Celle-ci vise le développement d'un cadre de travail prenant non seulement en considération la situation financière difficile de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi la gestion des grands dossiers présents et à venir.

Pour revenir à notre ajustement, la mobilisation de marges nécessaires à l'adoption de nouvelles mesures ou au renforcement des politiques existantes a été concrétisée grâce à un effort d'analyse et de réorientation des moyens inscrits

au budget initial de 2021. Le groupe MR soutient la priorité accordée à cette gestion efficace et dynamique des deniers de la collectivité. Ainsi, le présent projet de budget ajusté consolide le budget initial voté au mois de décembre 2020, lequel était déjà porteur des marqueurs politiques forts issus directement de la DPC, de nouveaux investissements ambitieux à même de répondre aux besoins de terrain ainsi que de la consolidation des programmes mis en œuvre par le passé.

J'en profite pour remercier tous les députés, en particulier les députés libéraux, mais aussi les collaborateurs et les agents du parlement pour leur investissement dans le travail de longue haleine réalisé dans le cadre de nos commissions. Ce dernier se poursuivra dès les prochaines semaines étant donné la confirmation qu'un plan «0-25» sera préparé en vue du budget initial de 2022. Ce plan comportera des mesures ambitieuses pour des domaines tels que la jeunesse et les étudiants, l'enseignement, les bâtiments scolaires, l'aide à la jeunesse ou encore l'enfance.

À ceux qui critiquent le peu de moyens alloués à certaines politiques, qui pointent du doigt le niveau de l'endettement ou qui enfoncent des portes ouvertes sur les limites de la loi spéciale de financement, je réponds que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a laissé personne au bord du chemin. Les années 2020 et 2021 ont été historiquement dramatiques. Nous vivons toujours au cœur des urgences et cette majorité a pris toutes les responsabilités au profit des francophones de Belgique.

Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, nos échanges ont été riches et les sujets souvent fort complexes à l'occasion de ces travaux budgétaires, mais vous avez trouvé les mots justes. Après une année 2020 fort mouvementée, dont les conséquences se font toujours ressentir, vous avez exprimé tout au long de l'année 2021, une vision responsable et ambitieuse, une détermination à porter toutes les réformes pour lesquelles vous vous êtes engagés. Le groupe MR est toujours animé par la bonne gestion et prend part à cet effort global. Nous vous assurons de tout notre soutien. Le contexte est très difficile et le restera jusqu'au terme de la législature avec le passage de budgets de crise à des budgets de relance et de redéploiement. En effet, au-delà des chiffres et des clivages entre les partis de la majorité et de l'opposition, nous avons tous accompli ici le devoir de rendre l'espoir aux gens qui ont souffert et souffrent toujours de la pandémie. Nous leur avons donné de meilleures perspectives d'avenir et je ne fais pas preuve de démagogie en le disant.

En conclusion, nous nous retrouvons pleinement dans l'ajustement budgétaire qui nous a été présenté et que tous les membres du groupe MR voteront bien entendu à l'occasion de la séance plénière de ce mercredi.

**M. le président.** – La parole est à Mme Greoli.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – L'action politique se doit d'être cohérente et efficace, car elle doit répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens, mais également reconstruire et pérenniser leur confiance dans la démocratie. Ces dernières années, cette cohérence a souffert de l'utilisation que certains font des réseaux sociaux. Je pense ici aussi bien à des personnalités politiques qu'à des observateurs.

Étant convaincue de la nécessité de cohérence, je suis allée relire les propos que j'ai tenus lors des discussions relatives au budget initial de 2021, voici quelques mois à peine. Dans mon intervention, j'ai indiqué être à la recherche des traces des décisions annoncées, des réformes basculantes, presque proclamées par certains pour justifier leur présence au gouvernement. Six mois plus tard, je cherche toujours ces réformes; mon groupe et moi-même le regrettons. En début d'année, j'ai exprimé plusieurs craintes, notamment celle de voir des réformes importantes, liées notamment au Pacte pour un enseignement d'excellence, être retardées, voire abandonnées. Si le Pacte sera bel et bien mis en œuvre, plusieurs reports ont été actés. Je laisserai ma collègue Marie-Martine Schyns revenir plus longuement sur le sujet dans quelques instants.

À l'époque, j'ai également commenté avec circonspection le discours rassurant de notre grand argentier quant à la soutenabilité de la dette et à la viabilité de notre institution. Sur ce point, force est de reconnaître qu'il y a du changement. Celui-ci est sans doute dû, entre autres, à l'art consommé de mon collègue André Antoine de mettre les choses sur la table. Le ministre du Budget a reconnu la situation budgétaire à la fois dangereuse et dramatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je l'en remercie et cela l'honore, car la politique de l'autruche n'est pas la plus appropriée lorsque l'on souhaite prendre ses responsabilités. En guise de clin d'œil à la ministre de la Jeunesse, Mme Glatigny, je dirais que, si je devais attribuer un totem au ministre-président et au ministre du Budget, ce ne serait pas celui de l'autruche.

Cela dit, notre institution doit trouver des solutions. Depuis le début de la législature, nous plaçons pour le renforcement des partenariats avec la Wallonie et Bruxelles. Jusqu'à présent, je n'ai pas vu poindre le début d'un partenariat avec les Régions. Je ne reviendrai pas sur les attaques particulièrement malencontreuses de certains ministres wallons à l'appétit particulièrement développé. Nous réitérerons sans relâche notre demande de disposer de ministres communs à ces institutions, d'une gestion budgétaire entre les seules mains d'un grand argentier qui pourrait être vous, Monsieur Daerden. Vous, au moins, reconnaissez les difficultés de votre institution, pendant que d'autres, se prenant pour des rapaces, se contentent de vouloir la manger. Or, ces derniers ne

se sont pas rendu compte que leur institution à eux n'avait plus de plumes sur les ailes.

Si la Fédération Wallonie-Bruxelles possède une dette particulièrement incroyable et dangereuse, les dettes de la Wallonie et de Bruxelles le sont encore beaucoup plus. Dès lors, plutôt que de voir certains demander inlassablement des transferts de compétences, mon groupe préférerait retrouver tout le monde autour de la table pour chercher des solutions. Sans cela, je crains pour la pérennité des politiques. Or, c'est la seule chose qui doit nous guider: la pérennité des politiques dont nous avons tous la responsabilité, dans les domaines de l'éducation, de l'enfance, de la culture, du sport et de l'épanouissement des uns et des autres. Je profite aussi de l'occasion pour remercier tous les travailleurs, collaborateurs et volontaires de ces secteurs et pour leur rappeler qu'ils sont tous essentiels.

Je ferai aussi un clin d'œil au rayonnement de notre créativité. S'il importe de développer la créativité tout au long du parcours de vie de nos concitoyens, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, il convient aussi de faire rayonner notre création. J'adresse ce clin à la tribune et à l'une des représentantes les plus sympathiques que je connaisse du rayonnement de la culture francophone au Québec.

Comme je l'ai fait lors des discussions relatives au budget initial de 2021, je tiens à souligner les éléments positifs de l'ajustement budgétaire, dans un souci de cohérence. À ce propos, je vous invite à partager davantage, avec nos citoyens, un certain nombre de décisions que vous prenez, qui sont au-delà des rivalités de clocher et qui constituent de véritables avancées positives. J'en soulignerai une parmi elles, car elle concrétise un élément que nous n'avions pas vu au budget initial, qui pourtant nous réjouit. C'est l'amorce d'un véritable refinancement de l'enseignement supérieur, dont nous avons énormément parlé ces derniers mois. Sous l'impulsion de quelques partis de la majorité, l'argent disponible a été parfois affecté à d'autres finalités. Cette fois, le refinancement est bien réel! La commission interparlementaire n'a pas été épargnée par les tensions. Cependant, les partis et les institutions sont parvenus à revoir leurs exigences pour, finalement, donner la priorité à la lutte contre la précarité étudiante et au refinancement de l'enseignement supérieur. Madame Glatigny, nous vous invitons à poursuivre vos efforts avec détermination. Nous devons maximiser les chances des étudiants de décrocher un diplôme, puis un emploi qui contribue à la relance et au développement de notre société, ainsi qu'à l'émancipation de ces citoyens.

J'en viens aux crédits affectés aux politiques nouvelles. Je précise tout d'abord que toutes ces politiques ne sont pas si nouvelles que cela – et ce n'est pas une mauvaise chose. À titre d'exemple, les crédits accordés à la formation des sportifs font leur réapparition, alors que leur suppression

avait été annoncée en cours d'année, au grand dam de quelques membres de la majorité et de l'opposition. Il est regrettable qu'il ait fallu passer par ce cheminement, mais le principal est que les moyens soient bel et bien présents, et que la reconnaissance perdure.

D'autres politiques, par contre, sont assez peu lisibles. Ainsi, l'enveloppe d'environ deux millions d'euros allouée à la ministre Linard est répartie en pas moins de 23 articles budgétaires (AB). Des appels à projets que je qualifierais d'«écologico-gadget» font aussi leur apparition dans le chapitre consacré à la petite enfance. Tout cela s'apparente – je ne trouve pas d'autre terme – à du saupoudrage. Cette répartition est établie sans critère, sans projet politique et sans cohérence. Les enjeux sont importants, mais la réduction et la répartition des moyens à disposition ne permettront pas de répondre aux objectifs poursuivis.

Pour mon groupe, c'est un coup d'épée dans l'eau. Dans la situation actuelle, il ne nous est pas permis de lancer des gouttes d'eau dans l'océan. Nous attendons de la part du gouvernement une plus grande clarté et une vraie vision politique, et ce, d'autant plus que nous recevons désormais des pressions de l'extérieur. Monsieur Daerden, je vous rappelle encore une fois les dernières décisions de la Cour constitutionnelle. Je sais combien cette référence vous agace, mais vous serez forcé, un jour ou l'autre, de trouver une solution. La Cour constitutionnelle s'est prononcée en juillet sur les subventions de fonctionnement des écoles; elle vous a laissé un délai pour remédier définitivement au problème. Elle vient de rendre un autre arrêt concernant cette fois le financement des écoles supérieures des arts (ESA). Notez bien que cet avis porte toutefois sur l'ensemble du paysage de l'enseignement supérieur.

Nous craignons que vous tentiez encore de justifier l'injustifiable. Vous avez autorisé Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) à présenter un solde déficitaire après seulement deux années d'exercice, ce qui est loin de calmer nos inquiétudes. Par ailleurs, l'épisode douloureux des bâtiments scolaires n'est toujours pas digéré. Il ne le sera pas tant que certains membres de la majorité ne s'éloignent pas de leur dogme et de leur archaïsme pour enfin appliquer la philosophie politique qu'ils prônent et défendre l'égalité et l'équité de traitement. Monsieur le Ministre, je vous invite à agir, car, je le rappelle, l'égalité de traitement est inscrite dans la Constitution.

En conclusion, les basculements espérés se font toujours attendre. Au terme de cette année, la crise sanitaire ne sera plus un motif valable, mais une très mauvaise excuse. La mi-législature approche et je vous invite à travailler davantage, en collaboration et en concertation avec toutes les entités qui regorgent de ministres francophones. Bien qu'il soit presque trop tard, vous pourrez toujours compter sur le parti démocratique de

l'opposition pour atteindre des objectifs qui servent l'ensemble de la population.

**M. le président.** – La parole est à M. Segers.

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Quelle est l'urgence après des mois de confinement? Quelle est l'urgence quand on bat les records de chaleur chaque jour à travers le globe, parfois même dans les endroits les plus préservés? L'urgence est climatique – on le dit et le répète. D'après le centenaire Edgar Morin, «l'urgence est [alors] de retrouver le chemin de la poésie, de l'extase, de la convivialité, de la chaleur humaine et de la bienveillance aimante.» À la question «Qui suis-je?», il répond: «Un être humain». Comme vous tous, décideurs politiques et citoyens, je suis un être humain. Je porte les stigmates de longs mois de confinement. À la lecture de l'ajustement budgétaire, je vous propose, chers collègues, de nous concentrer sur l'investissement dans l'humain. N'ayons pas peur de dire que, face à la crise, toute la considération pour les hommes et les femmes qui travaillent dans l'humain est une priorité.

Dans ce contexte, je voudrais aborder trois sagesse que nous devons prioriser dans cet ajustement, et ce, en accordant la plus grande attention aux plus fragiles, aux victimes des injustices humaines de notre monde – parfois dans des combats difficiles.

La sagesse numéro 1 consiste à résister à toute forme de domination et à trouver nos mots à partir de nos propres expériences citoyennes. Chacun doit pouvoir trouver sa propre voix et s'interroger sur ces dominations. La Fédération Wallonie-Bruxelles est l'alliée de l'éducation, la création et l'accompagnement. Elle souhaite aider chacun à utiliser ses pouvoirs, ses qualités et ses passions pour prendre son destin en main. Il s'agit donc de résister aux dominations, comme à toute forme de cruauté ou de barbarie, par le principe de l'action. Pour y parvenir, nous investissons plus et nous investissons mieux.

La sagesse numéro 2 consiste à prendre conscience de la complexité humaine. Il nous faut prendre conscience de manière permanente des complexités humaines, de nos identités, de nos bagages et de notre histoire. Nos histoires sont complexes. Regardez-moi, par exemple, à la fois italo-belge, *zinneke*, malade chronique, père de trois enfants, écologiste progressiste et optimiste. Regardez aussi nos groupes politiques. Ils sont tous inscrits dans la différence et dans la rencontre. Nous devons refuser le principe réducteur de l'identité monolithique. Nous devons rechercher l'unité tout en tenant compte de nos différences.

Être humain, ce n'est pas simplement être un individu. Être humain, c'est faire partie d'une société et d'une espèce biologique appelée l'espèce humaine. Il existe en fait une trinité humaine: individu, société, espèce. C'est ce que porte la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour-

suivre avec force et courage, au-delà de la crise, les investissements humains revient à soutenir cette trinité humaine. L'éducation, la culture, le sport, la jeunesse, l'animation, l'apprentissage et la recherche nous permettent de vivre ensemble, de nous rapprocher et de nous battre. Cet ajustement budgétaire vise à garantir plus de moyens, calibrer des réponses et surtout offrir de l'espoir.

La sagesse numéro 3 consiste à vivre poétiquement et donc avec amour. Comme je l'ai dit, il faut d'abord résister à la domination, la cruauté et la barbarie. Ensuite, il faut prendre conscience de la complexité humaine. Enfin, il faut mener une vie poétique. Il faut soutenir l'amour, l'art, la création. Les malheurs que nous vivons, les efforts que chacun accomplit pour survivre, le travail pénible ou parfois sans intérêt, l'obsession du gain, la froideur du calcul, la rationalité abstraite, tout cela, je vous le dis, contribue à la domination de la prose dans nos vies quotidiennes, alors que l'urgence est de retrouver le chemin de la poésie, de l'extase, de la convivialité, de la chaleur humaine et de la bienveillance. Nous devons travailler à la construction d'un état poétique et à la mise en valeur des exaltations de nos sentiments et de nos perceptions du monde. Écoutons-nous et valorisons la Fédération Wallonie-Bruxelles, car c'est elle qui détient les clés pour y parvenir.

Comme l'a écrit Edgar Morin, «monsieur humanité», «tout ce qui est passion, pour ne pas succomber à l'égarement, doit être surveillé par la raison» et «toute raison doit être animée par une passion, à commencer la passion de connaître». Il faut prendre le temps de soutenir les passions, les apprentissages, les envies de se connaître et de se rencontrer. Cet ajustement budgétaire est bienveillant et il témoigne d'une prise de responsabilités. Il défend l'amour, la connaissance, le vivre-ensemble et investit dans la créativité et l'expression. Il ne sacrifie pas l'humain sur l'autel institutionnel.

**M. le président.** – La parole est à Mme Maison.

**Mme Joëlle Maison (DéFI).** – Au nom du groupe DéFI, je salue les cabinets, l'administration et le gouvernement pour la clarté de la présentation des budgets, ainsi que les services du Parlement pour leur assistance au quotidien ainsi que pour la qualité des rapports et des comptes rendus.

Que dire durant les cinq petites minutes qui nous sont imparties comme groupe non reconnu de l'opposition? La situation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, déjà extrêmement préoccupante lors de l'examen du budget initial 2021, ne s'est guère améliorée, malheureusement. Nous sommes désormais officiellement dans une situation catastrophique en dépit des taux d'intérêt historiquement bas, ce qui n'arrange en rien la soutenabilité de la dette et, s'agissant des recettes, l'inéluctable dégradation de la «clé élèves».

J'ai été interpellée par un récent article d'un quotidien français, dans lequel la rédactrice en chef pointait la croissance abyssale de la dette en France, le devoir que le gouvernement avait de la réduire, ainsi que les dépenses d'avenir qu'il fallait impérativement sauver au détriment des autres qu'il fallait empêcher de croître. D'après cette rédactrice, quatre types de dépenses devaient être préservées à tout prix: la transition écologique, le numérique, l'éducation et la recherche.

Le présent ajustement budgétaire et le décret-programme qui l'accompagne correspondent en partie à cette vision en termes d'investissements pour l'avenir, principalement grâce au fonds européen de relance. Je citerai notamment la rénovation des bâtiments de l'enseignement supérieur afin de poursuivre nos objectifs écologiques et énergétiques. À cet égard, M. Magdalijns a critiqué lors de précédentes interventions le fait que le gouvernement insiste sur l'importance d'investir, sans concrétiser sa volonté dans son budget. Voilà cet objectif enfin partiellement traduit: les moyens dédiés au numérique qui ne se limitent pas à financer l'achat d'équipements, mais visent l'intégration du numérique comme outil indispensable à maîtriser en dehors de l'enseignement à distance; le refinancement de l'aide à la réussite pour les étudiants au-delà de l'urgence de l'après crise sanitaire et les sommes importantes allouées aux postes doctorants; enfin, dans le domaine de l'éducation, les importants investissements européens et autres que votre gouvernement a consentis pour les élèves de l'enseignement obligatoire primaire et secondaire.

Il s'agit d'importants moyens investis qui devront impérativement être correctement affectés et, surtout, adéquatement évalués. L'impact des mesures de confinement sur les jeunes et le constat qui en a été dressé par de nombreux pédagogues et psychologues a eu de quoi interpellier les consciences et peut-être les choix. Il est aujourd'hui indispensable, comme nous le suggérons en décembre 2020 déjà avec ma collègue Marie-Martine Schyns, de fournir des pistes de réponse aux élèves démontrant qu'ils ont été entendus, mais surtout qu'ils le seront encore au travers de mécanismes de démocratie scolaire ou participatifs.

Concernant le Pacte pour un enseignement d'excellence, certaines réformes ont subi des accélérations, comme les rythmes scolaires annuels et l'école numérique. Pour ce qui est des chantiers ralentis, suspendus ou transférés, sans minimiser l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement de nos écoles, nous sommes évidemment inquiets par rapport à toute une série de points: respect du calendrier, urgences en cours, impacts de la crise à résorber, compétences langagières qui s'étiolent, défis de formation, d'emploi, de lutte contre la précarité et de cohésion sociale... Tant de défis à relever pour lesquels la réforme de notre enseignement est le fondement absolu.

À ce propos, Monsieur le Ministre, le resserrement envisagé du dispositif français langue d'apprentissage (FLA) est un bien mauvais signal. Qualifier de «dérapage» la croissance de l'enveloppe affectée à la maîtrise de la langue française par des élèves qui ne la parlent pas ou la parlent mal nous paraît être une terminologie particulièrement malheureuse. L'impressionnante augmentation des sommes affectées au dispositif FLA tend, à l'inverse, à démontrer l'utilité, l'efficacité et le succès de ce dernier. Réduire le nombre de périodes de renforcement de la langue française allouées aux élèves qui en ont le plus besoin et priver totalement les enfants scolarisés en cinquième et sixième années primaires de ces périodes, c'est faire exactement l'inverse de ce qu'il faut faire: cela revient à ne pas investir dans l'avenir.

La maîtrise de la langue française est le pilier indispensable à la réussite scolaire et professionnelle, à l'acquisition d'un esprit critique, à l'épanouissement personnel. Elle se trouve d'ailleurs inscrite, grâce aux députés DéFI, au cœur du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (décret «Missions») et est reprise dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.

Si, comme vous l'affirmez, des effets d'aubaine étaient observés, avant de couper les ailes à un dispositif permettant aux élèves de maîtriser la langue de l'enseignement, condition première de l'acquisition de compétences, il aurait fallu d'abord évaluer la distribution, l'analyse et l'impact sur le terrain. Comment trouver, Monsieur Segers, le chemin de la poésie lorsqu'on ne comprend pas le sens des mots? S'il y avait un seul budget à maintenir, c'était bien celui-là: 70 millions sur un budget de 12 milliards, 70 millions pour outiller nos enfants, pour atténuer les différences entre celles et ceux qui sont bien nés et d'autres qui le sont moins, 70 millions pour leur donner les bases indispensables à leur épanouissement scolaire, étudiant, professionnel et personnel. Et tant de pistes d'économies ignorées, que mon temps d'intervention ne me permet pas de développer.

En résumé, tout en reconnaissant quelques vertus à votre ajustement budgétaire ainsi qu'au décret-programme qui l'accompagne, le groupe DéFI s'abstiendra lors de leur vote.

**M. le président.** – La parole est à M. Kerckhofs.

**M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB).** – Pour ce qui concerne l'enseignement obligatoire, certaines mesures ont été décidées pour répondre aux problèmes créés par la crise sanitaire. Par exemple, dans l'enseignement primaire, 12 millions d'euros ont été dégagés pour le renfort pédagogique et

l'accompagnement social. Ce montant est très faible par rapport au besoin de rattrapage engendré par cette année scolaire mouvementée. Il faudra prendre d'autres initiatives à l'avenir, notamment des initiatives structurelles visant à réduire la taille des classes.

Le dispositif FLA a été instauré pour venir en aide aux élèves qui, pour diverses raisons, ne maîtrisent pas suffisamment la langue d'apprentissage. Or, la maîtrise suffisante de la langue d'apprentissage est essentielle pour l'ensemble des cours et pas uniquement pour les cours de français. Après un test réalisé en début d'année scolaire, un certain nombre d'élèves bénéficient de moyens d'encadrement supplémentaires pour combler leurs lacunes. C'est évidemment une bonne chose. Toutefois, les deux derniers tests réalisés ont montré que les élèves pouvant bénéficier de ce dispositif étaient beaucoup plus nombreux que prévu, ce qui a entraîné une forte augmentation des dépenses: 97 millions d'euros ont été nécessaires au lieu de 37 millions. Ce dispositif correspond donc largement à un besoin. Pourtant, vos décisions se traduisent par des restrictions à deux niveaux. D'abord, le dispositif ne sera plus accessible aux élèves de cinquième et sixième années primaires. Or, à ce moment de leur scolarité, les jeunes peuvent encore être «sauvés» par des mesures énergiques. Ensuite, en diminuant le coefficient qui permet de calculer les moyens d'encadrement, ceux qui pourront encore en bénéficier verront ces moyens diminuer de 25 %. Cet exemple illustre encore à quel point le manque de moyens budgétaires empêche de répondre aux besoins réels. Comme ce sont surtout les jeunes issus de milieux populaires qui devraient bénéficier de ces moyens, ce sont eux qui pâtiront des restrictions.

L'enseignement supérieur a, lui aussi, été touché par la crise et forcé à une année complète de cours en ligne. Les étudiants ont été les grands oubliés de cette crise: ils ont été à la fois les premiers confinés et les derniers déconfinés. Cela a laissé des traces: solitude, perte de rythme, problèmes psychologiques, décrochage scolaire ou encore plongée dans la précarité pour des milliers d'entre eux. Pour nous, il était clair, dès le début de la crise, qu'il était hors de question qu'ils en paient les conséquences.

La précarité étudiante était déjà un problème important avant la crise. En raison de la crise, les inégalités et les situations de détresse financière ont explosé. Une enquête de la Fédération des étudiants francophones (FEF) montre qu'un étudiant sur trois connaît des difficultés financières liées à la crise. Cela représente presque 80 000 étudiants en Communauté française. Pour le PTB, il est dès lors nécessaire d'apporter des solutions ponctuelles et structurelles afin de changer cette crise en opportunité pour rendre notre enseignement bien plus accessible qu'hier. Si des mesures ont été prises pour soutenir les étudiants

qui en avaient le plus besoin, elles ont été insuffisantes. Pour ne citer qu'un exemple, les files pour obtenir un colis alimentaire ont été visibles sur tous les campus.

Pour éviter que de telles scènes se reproduisent et pour tendre vers un enseignement toujours plus accessible, il faut prendre des mesures structurelles. Nous en avons proposé une en particulier, pour laquelle des centaines d'étudiants se sont mobilisés au cours de ce deuxième quadrimestre: la réduction du minerval. Nous avons suggéré de réduire le minerval pour l'ensemble des étudiants à son taux minimal actuel, c'est-à-dire 175 euros. Cette mesure représenterait un investissement de l'ordre de 75 millions d'euros à charge de la Communauté française, soit 0,63 % de son budget total. 80 % des étudiants pensent que cette mesure est prioritaire dans la lutte contre la précarité étudiante. Cela doit être possible, puisque même dans des pays européens, le Danemark, l'Autriche, l'Allemagne et d'autres, la gratuité totale du minerval existe déjà. Cette proposition a été refusée à plusieurs reprises par la majorité, dont le PS et Ecolo, qui ont pourtant défendu cette idée dans le passé, mais continuent de limiter leurs politiques aux logiques budgétaires étriquées quand, au contraire, il faudrait prendre des mesures justes et nécessaires pour combattre les effets de la crise.

Il nous a souvent été rétorqué que cette mesure profiterait aussi aux enfants des patrons du BEL20, qui n'en auraient pas besoin. Derrière ce débat sur la réduction du minerval se cache en fait un débat de fond sur l'enseignement supérieur: faut-il lutter pour l'égalité et l'accès pour tous ou se limiter à aider les plus défavorisés? Dans ce contexte, il est utile de rappeler que l'enseignement est un droit et non un privilège. Si nous souhaitons faire participer les plus fortunés de notre société à l'enseignement supérieur, faisons-le par le biais de la fiscalité plutôt que par un droit d'inscription arbitraire.

Je suis étonné d'entendre les partis de la majorité affirmer ici que les moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne lui permettent d'aider que les plus précaires, tout en s'opposant systématiquement à nos propositions d'impôt sur la fortune ou de taxe sur les multinationales au niveau fédéral. Le meilleur moyen d'aider les étudiants précaires ne se trouverait-il pas justement dans un enseignement financé par une fiscalité juste où tout le monde contribue à hauteur de ses moyens? N'est-ce pas ce genre de modèle que devraient défendre des partis progressistes?

La même question se pose avec la garantie de la finançabilité pour les étudiants, c'est-à-dire la possibilité pour chacun de se réinscrire, même en cas d'échec. Il y a quelques jours, la ministre Glatigny a déclaré dans la presse, à propos des résultats de juin: «Ces chiffres sont bien entendu des chiffres globaux, qui ne doivent pas occulter des réalités individuelles parfois difficiles.»

En effet, la progression des chiffres de réussite ne révèle pas tout. Combien d'étudiants ont abandonné? Est-ce que la crise a aggravé les inégalités en éjectant plus vite les étudiants les plus précaires? Quel impact psychologique a eu la session d'examens? Quelle a été la qualité des cours dispensés? Dans un système d'enseignement qui tournerait correctement, ces questions seraient posées.

L'année dernière, les cercles étudiants, la FEF et les conseils étudiants, appuyés par le groupe PTB au sein de ce Parlement, ont répété qu'aucun étudiant ne devait quitter l'enseignement supérieur à cause de la crise. Sous cette pression, la majorité gouvernementale a été obligée de garantir la finançabilité de tous les étudiants alors que les résultats globaux de la session étaient également en légère augmentation, comme c'est le cas aujourd'hui pour les universités. Depuis lors, rien n'a changé; au vu de l'année écoulée, au cours de laquelle les étudiants n'ont connu que des cours en ligne, la situation a même empiré. La crise dure et crée toujours des situations terribles; les inégalités sont toujours aussi vives. Pour le PTB, il est clair qu'il faut reprendre la même mesure et assurer à chaque étudiant qu'il n'aura pas à payer pour cette année difficile et exceptionnelle.

Nous déposons un amendement pour financer cette mesure sur la base d'économies au niveau des cabinets. Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés de la majorité, allez-vous garantir la finançabilité cette année encore?

En plus des réalités individuelles parfois difficiles, il y a aussi eu des injustices collectives, comme ce fut le cas à la Faculté de psychologie de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). À peine cinq étudiants sur 645 ont réussi complètement leur année en première année de bachelier, soit un taux de réussite inférieur à 1 %, sans compter que seulement 7 % des étudiants ont validé 45 crédits sur 60, condition nécessaire pour réussir. Comment un tel niveau d'échec est-il possible? Le fond de l'affaire se situe dans le manque de moyens pour accueillir et encadrer tous les étudiants de la Faculté de psychologie, mais aussi de bien d'autres facultés. L'augmentation du nombre d'étudiants devrait être une nouvelle réjouissante; cependant, dans les faits, c'est l'inverse qui se produit. À cause du sous-financement historique que maintient ce gouvernement, les établissements en viennent à instaurer une sélection de plus en plus drastique pour limiter le nombre d'étudiants. Cette sélection est inacceptable. Il faut réévaluer les cotations des étudiants, comme le demande le Comité d'action communiste (Comac), le mouvement étudiant du PTB.

Connaissant les conséquences psychologiques désastreuses de la crise au sein de la société, nous aurions besoin de plus de psychologues correctement formés, pas moins, pour garantir un soutien à chacun.

Pour nous, il est clair que l'enseignement supérieur a besoin de plus de moyens pour moins de sélection. Sur ce point, il faut souligner la constance avec laquelle la majorité bloque un refinancement de l'enseignement supérieur à hauteur de ses besoins. Ce budget est encore marqué par ce manque d'ambition. En fin de compte, ce sont les étudiants, le personnel administratif et les enseignants qui en paient le prix à tous les étages. Comptez sur le PTB pour continuer ce combat aux côtés des acteurs qui demandent ce refinancement si indispensable.

**M. le président.** – La parole est à Mme Pavet.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Comme l'a indiqué la cheffe de groupe du PTB, le gouvernement a pris des mesures pour répondre à l'urgence de la crise sanitaire. C'est un fait! Toutefois, ces mesures sont, selon nous, totalement insuffisantes au regard des besoins criants de la population. Nous ne reviendrons jamais assez sur ce qui s'est déroulé dans le secteur culturel pendant la crise sanitaire. Cela laissera inévitablement des traces. Madame Linard, après près d'un an de fermeture, alors que vous aviez promis d'aider en priorité les plus fragilisés, c'est tout l'inverse qui s'est passé. En réalité, les opérateurs non subventionnés, ou faiblement subventionnés, ont reçu le moins de soutien, étant donné que le montant des aides n'est pas calculé en fonction des besoins, mais selon un pourcentage de la subvention habituelle.

La situation demeure très compliquée alors que la reprise culturelle n'est toujours pas totale. Il convient de mener une réflexion sur l'extension et le renforcement des subventions à allouer à ceux qui restent sur le carreau afin de permettre la reprise des activités culturelles et la création d'emplois dignes. Nous regrettons qu'aucune réflexion structurelle n'ait été menée sur le plan budgétaire.

Après un an de fermeture, il est aujourd'hui vital pour l'ensemble de la population et pour les travailleurs de la culture d'éviter à tout prix que des mesures de fermeture telles que celles que nous avons connues soient à nouveau prises. Nous sommes tous en attente d'une vraie réouverture du secteur de la culture. Certains parlent de septembre. Cependant, nous nous demandons qui pourra réellement rouvrir et sous quelles conditions, étant donné que – l'actualité en témoigne chaque jour – nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle vague liée à la propagation du virus.

Les résultats des différents événements tests nous ont appris ce que nous savions déjà: les lieux culturels peuvent être sûrs s'ils répondent à certaines normes, notamment en termes de ventilation. Interrogé sur les événements tests, Yves Coppieters rappelait récemment l'importance de l'application des protocoles comprenant, notamment, des systèmes de ventilation. C'est une conclusion que nous entendons depuis longtemps.

C'était déjà celle du rapport des résultats des premiers tests réalisés au Théâtre royal flamand de Bruxelles (KVS). Les spectacles dans le secteur culturel peuvent se poursuivre en toute sécurité, probablement même dans des salles pleines, à condition d'accorder suffisamment d'attention à la ventilation. Il est donc crucial de se demander ce qui est mis en place aujourd'hui pour que le public et les travailleurs de la culture ne connaissent plus jamais de fermeture. À ce jour, toutefois, nous ne disposons de presque aucun élément de réponse.

Mais tous les lieux culturels n'ont pas de bons systèmes de ventilation et ceux-ci sont très coûteux. S'il est possible aujourd'hui d'ouvrir les fenêtres pour assurer une bonne qualité de l'air, ce sera plus compliqué en automne et en hiver. Il est urgent d'avoir une vue claire des besoins, ce qui n'est pas encore le cas. Fin mai pourtant, un groupe de travail réunissant votre cabinet et les fédérations devait établir un cadastre des besoins de ventilation. Or, nous n'avons toujours pas de résultat. Certains n'ont même pas les moyens de réaliser cette tâche, c'est le cas du secteur indépendant. Seront-ils une nouvelle fois laissés à leur propre sort, étant donné le faible budget accordé actuellement?

Nous avons recensé une centaine d'opérateurs du secteur culturel subventionné qui auraient besoin, d'urgence et sans complications administratives, de nouvelles installations. Les devis de ces systèmes de ventilation varient autour de 15 000 euros à 50 000 euros, voire plus. Sur la base de ces estimations partielles, les besoins du secteur culturel sont supérieurs à l'enveloppe de 6 millions d'euros prévue par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les systèmes de ventilation pour tous les secteurs de la Fédération, donc, en plus de la culture, notamment les écoles ou le sport. Encore une fois, voici un budget qui ne répond pas aux besoins et qui est totalement coupé de la réalité.

D'autres pays ont mieux compris l'importance de réaliser de tels investissements, non seulement dans le cadre de la crise sanitaire, mais aussi à plus long terme, dans un souci de santé publique. C'est le cas du Canada qui vient de débloquer 150 millions de dollars supplémentaires pour améliorer la ventilation des bâtiments publics. En comparaison, ce budget supplémentaire est deux fois plus important que l'ensemble de l'enveloppe prévue par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La population et les travailleurs de la culture ont terriblement souffert des fermetures. Si la culture paraît finalement essentielle, aux yeux de tous ici, il est aujourd'hui temps de débloquer des fonds conséquents, non pas pour maintenir des lieux fermés pour faire face à une nouvelle vague, mais pour faire en sorte que, plus jamais, aucun opérateur ne cesse ses activités, qu'il soit petit ou grand, subventionné ou non.

Pour nous, un autre point dans le budget ne répond absolument pas aux besoins de la population. C'est celui lié à la lutte contre les violences faites aux femmes. Pourtant, ces cas de violence ont augmenté de manière alarmante : durant le confinement, le nombre de signalements a augmenté de 50 %. Mais les lignes budgétaires relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes n'ont pas bougé. Vous ne pouvez plus vous contenter à l'heure actuelle de bonnes intentions et de paroles. Les différents plans liés à la lutte contre les violences faites aux femmes se doivent d'être accompagnés de moyens conséquents qui permettent leur réalisation.

Le Plan «Droit des femmes» adopté par le gouvernement en septembre 2020 prévoit plusieurs actions. Pour chacune d'entre elles est indiqué le ministre chargé de sa mise en œuvre. Madame Linard, vous êtes ainsi responsable du développement de campagnes de sensibilisation, de la formation au traitement médiatique des violences, de l'amélioration du recueil de statistiques, de création d'un site internet où seraient diffusées les ressources relatives aux violences faites aux femmes, du financement de la recherche scientifique et de projets pilotes visant à créer et évaluer des programmes de prévention primaire destinés aux garçons et aux hommes, du développement de campagnes spécifiques aux stéréotypes de genre et de campagnes visant à assurer une meilleure visibilité des lignes d'écoute. Ces actions nécessitent des budgets spécifiques. Or, nous n'en trouvons aucune trace dans les tableaux budgétaires. Lorsque nous vous avons demandé de préciser la ligne budgétaire dans laquelle ces budgets s'intègrent, vous nous renvoyez à l'AB dédié aux droits des femmes en Communauté française. Or, depuis l'adoption du Plan «Droits des femmes», cette ligne budgétaire n'a connu qu'une hausse, minime, de 200 000 euros. Ce montant doit, en outre, être utilisé pour augmenter les appels à projets et assurer les coûts liés à la présidence de la CIM Droits des femmes. Notre question est claire: comment financez-vous les points du Plan «Droits des femmes» qui relèvent de vos compétences? Il nous est impossible de trouver les lignes budgétaires correspondantes.

Une autre ligne budgétaire de nature à nous inquiéter porte spécifiquement sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle n'a aucunement évolué alors que, comme je l'ai dit, les violences n'ont cessé d'augmenter. Je ne dirai jamais assez à quel point les intentions, non soutenues par des lignes budgétaires, resteront ce qu'elles sont: des intentions. Alors que l'urgence est terrible pour des milliers de femmes qui subissent encore quotidiennement des violences aujourd'hui.

Lors du Forum Génération Égalité, organisé par l'Organisation des Nations unies (ONU), le collectif Générations féministes a, par exemple, demandé à tous les États de consacrer au moins



0,1 % de leur produit intérieur brut (PIB) à la lutte contre les violences basées sur le genre. À l'échelle de la Belgique, ce pourcentage correspond à 450 millions d'euros. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit assumer sa part, mais elle ne consacre actuellement que 385 000 euros à la lutte contre les violences faites aux femmes.

La pandémie a entraîné un retard de 36 ans en matière d'égalité des droits entre les hommes et les femmes sur tous les plans. Rattraper ce retard ne se fera pas sans des moyens financiers conséquents. Même avec une enveloppe fermée, des choix politiques peuvent être faits en ce sens. Prenons l'exemple des salaires surdimensionnés des députés de notre Parlement qui est quatre fois supérieur au salaire moyen. Cela pose question et donne une vision élitiste du monde politique, complètement déconnecté. Quatre fois le salaire moyen! C'est vraiment énorme! En outre, cela représente une enveloppe budgétaire où vous pourriez puiser des moyens par exemple pour lutter contre les violences faites aux femmes. En diminuant de moitié le salaire de tous les députés ici présents, mais aussi la dotation des groupes politiques, sans pour autant toucher ni au nombre ni au salaire des collaborateurs de ces groupes, il est possible, selon nos calculs, de gagner 3 millions d'euros à utiliser pour lutter contre les violences faites aux femmes, au lieu des 385 000 euros actuels. Nous déposerons un amendement en ce sens, car nous ne pouvons pas accepter que les violences augmentent sans que les budgets pour les combattre évoluent. Il s'agit finalement de se donner les moyens de tenir les promesses qui ont été faites.

**M. le président.** – La parole est à M. Gardier.

**M. Charles Gardier (MR).** – Je ne reviendrai pas dans le détail sur les montants, mais je rappellerai l'effort budgétaire très important qui a été réalisé au bénéfice de la culture: 41,4 millions d'euros, auxquels il faut ajouter 2,5 millions pour sa diffusion internationale, compétence relevant du ministre-président. Le budget ajusté de 2021 a ensuite permis l'investissement de 15 millions d'euros supplémentaires afin de gérer l'urgence et le redéploiement du secteur culturel, ainsi que l'investissement dans la rénovation des infrastructures culturelles.

Je souhaitais revenir sur le soutien à la culture non subventionnée. Soutenir les acteurs de ce secteur – qui ont eu le mérite de développer mois après mois, année après année, des projets culturels en ne sollicitant que très peu, voire pas du tout, de financements publics – constitue une des préoccupations majeures de mon groupe. Je vous remercie, Madame Linard, d'avoir confirmé que les fonds non utilisés lors du premier appel à projets pour la culture non subventionnée seront réattribués au deuxième appel à projets qui se clôturera jeudi.

Les événements tests ont démontré que les manifestations culturelles organisées par des opérateurs sérieux et responsables n'étaient pas à l'origine de foyers épidémiques ou de diffusion du virus. C'est désormais validé scientifiquement. Cependant, on pourra dire que nous avons été au bout de la démarche pour faire valider scientifiquement des protocoles; de cette manière, au cas où interviendrait un rebond de l'épidémie à cause des variants et où les hôpitaux seraient à nouveau mis sous pression, nous pourrions, moyennant des mesures appropriées et sécurisantes, maintenir ouvert le secteur culturel, comme d'ailleurs celui de l'horeca, de l'événementiel et du sport. C'est à ce moment-là seulement, après avoir croisé les résultats des différentes études réalisées en Belgique et en Europe, que nous aurons pleinement donné du sens à ces analyses et ces concerts tests. C'est alors seulement que nous pourrions avoir le sentiment du devoir accompli. Nous nous serons mis en état de vivre avec un virus et d'être non plus en gestion de crise, mais en gestion de risque. Pour conclure, je ne résiste pas à vous conter l'histoire de «Yaka» et «Foke». Il était une fois «Yaka» et «Foke» ainsi que leurs amis au pays des solutions miracles. Ils en sont les rois, car tout est possible lorsque rien n'est crédible. Lorsque «Yaka» et «Foke» sortent de la forêt, armés d'intentions tout aussi séduisantes que fallacieuses, ils se mettent en scène pour dire à quel point ils sont géniaux et ils ont tout compris tandis que nous serions, simples défenseurs de la culture, spectateurs de notre incompétence pendant que d'autres souffrent. Que les démocrates se rassurent pourtant, le pragmatisme a toujours été plus utile que les fausses promesses. «Yaka» et «Foke» finiront bien par retourner un jour dans leur forêt obscure dans l'attente d'un autre miracle qui ne devrait pas venir.

Pendant la pandémie, il y a eu énormément de «Yaka» et «Foke», même quelques «Il suffit de». C'est encore le cas maintenant, à l'heure où nous commençons à apercevoir le bout du tunnel. Pendant ce temps-là, nous nous sommes mobilisés – et nous continuons de le faire plus que jamais – pour défendre la culture et les artistes de façon concrète, comme il se doit.

**M. le président.** – La parole est à M. Dodrimont.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Monsieur le Ministre, dire tout le bien que je pense de cet ajustement budgétaire en deux minutes et cinquante secondes relève d'une performance digne d'un frère Borlée ou encore d'une Cynthia Bolingo! N'étant ni l'un ni l'autre, je me contenterai de vous faire part de quelques chiffres.

Tout d'abord, je souligne la progression de 2 millions d'euros du budget alloué aux sports pour l'année 2021. Évoquons ensuite la progression de 1,6 million d'euros dans le cadre de cet ajustement budgétaire. Ces deux montants permettent de passer le seuil jamais atteint des

60 millions d'euros alloués à la politique du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit là, en quelque sorte, d'un record et je m'en félicite.

J'attire votre attention sur un autre chiffre significatif: 2,4 millions d'euros. Cette somme servira, Madame Glatigny, à pérenniser la labellisation des clubs. Une fois en place, j'espère que ce système permette d'éloigner définitivement la menace de suppression planant sur les structures concernées. Mieux encore, avec 3,6 millions d'euros à partir de l'année 2022, ces labels qui vous sont chers seront étendus à d'autres disciplines sportives. J'évoquerai encore les 1,7 million d'euros supplémentaires alloués à la CUR; les 600 000 euros dédiés à la mise en œuvre d'un système de pass visant l'organisation d'initiatives dans toutes les disciplines sportives; ou encore les 500 000 euros destinés à la lutte contre la maltraitance, le harcèlement ou le racisme et en faveur d'une éthique dans le sport.

Parallèlement à ces chiffres, permettez-moi encore de mettre en exergue le formidable appel lancé que vous avez lancé, Madame Glatigny. Vous êtes parvenue à une union sacrée. N'en déplaise à Mme Greoli, les Régions et le fédéral vous ont entendue: des moyens sans précédent sont mobilisés à Bruxelles et en Wallonie pour relancer les clubs et l'activité sportive. C'est donc avec optimisme que nous saluons tous ces chiffres, mais aussi tous les actes concrets que vous avez posés en faveur du sport pour tous. Je vous remercie tous pour le travail effectué.

**M. le président.** – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Dans un premier temps, je souhaiterais évoquer quatre points d'attention par rapport à l'ajustement budgétaire.

Je tiens tout d'abord à rappeler qu'il y a eu une sous-estimation de 179 millions d'euros dans l'AB «Traitements». C'est du jamais vu! Vous nous avez expliqué que la crise a eu une incidence sur la méthode classique qui permet d'évaluer les AB «Traitements». Toutefois, le cdH considère que la base ETNIC, qui comporte des mois inactifs complets ou partiels, aurait pu être identifiée comme telle. Lorsque je vous ai interrogée à ce sujet, Madame Désir, vous m'avez indiqué ne pas disposer de chiffres précis des économies réalisées grâce au non-remplacement des professeurs temporaires pendant le confinement de 2020. Je peux l'entendre, mais, dès lors, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas prévu au moins une provision dans le budget initial de 2021 afin d'anticiper ce problème de calcul lié au paiement des enseignants? Sur ce point, le gouvernement est coupable d'un défaut de prévoyance et l'ajustement budgétaire le montre. En commission, j'ai demandé à la Cour des comptes ce que vous auriez pu faire afin de mieux anticiper ce problème. La Cour

analyse la question et publiera prochainement un rapport que je lirai attentivement.

J'en viens à mon deuxième point d'attention, qui concerne les chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence et le report du tronc commun, de celui de la première vague en 2022-2023 et de la mise en œuvre simultanée en troisième et quatrième année primaire en 2023-2024. Il conviendra d'être attentifs à «l'après tronc commun» et de le construire dès maintenant, car il ne faut pas attendre que tous les élèves se trouvent dans le tronc commun pour préparer la suite. Ce point sort quelque peu du cadre de l'ajustement budgétaire, mais il est important pour nous.

J'aimerais également évoquer la la remédiation et l'accompagnement personnalisé. Un soutien structurel de 4,2 millions d'euros par an était prévu pour ces matières dans la trajectoire du Pacte. Ce montant n'est cependant pas injecté cette année, car le gouvernement a choisi de faire une pause et d'analyser les expériences pilotes mises en œuvre en même temps que les actions précédentes. Il n'est pas négatif de prendre un peu de recul, mais je tiens à attirer l'attention du gouvernement sur toutes les mesures de soutien, d'accompagnement personnalisé et de remédiation. Pour commencer, il y a les aides liées à la Covid-19; j'en parlerai dans le cadre du projet de décret-programme. En outre, la DPC prévoit de proposer aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire une heure d'étude dirigée gratuite. Le Pacte prévoit aussi des moyens pour l'accompagnement personnalisé. Il ne faudrait pas que tous ces moyens se cumulent sans cohérence, sans clarté, sans lisibilité pour tous ceux qui les utiliseront. Ce problème risque pourtant de se poser si vous retardez les moyens de l'accompagnement personnalisé. Je ne critique pas le fait de prendre du recul; cela a un intérêt, surtout à l'heure actuelle. Il faudra toutefois être attentif à la cohérence des moyens et veiller à ne pas distribuer une multitude de soutiens et de périodes, de manière confuse et sans en avoir vérifié si ces aides sont bien attribuées à ceux qui en ont le plus besoin.

Mon dernier point sur l'ajustement budgétaire porte sur le numérique. L'ajustement budgétaire accélère le recrutement des conseillers technopédagogiques (CTP). C'était d'ailleurs prévu dans la feuille de route du Pacte. Le numérique est lié à deux enjeux, le premier étant le matériel. Vous y avez travaillé et je vous interroge régulièrement à ce propos, Monsieur Daerden. À la fin du mois de mai, vous m'aviez répondu que 40 % des dossiers avaient été envoyés et que 10 600 ordinateurs portables et tablettes avaient été livrés. Vous vous doutez bien que nous reviendrons vers vous en septembre pour avoir une vision globale du nombre d'ordinateurs et d'outils ayant été livrés, ainsi que de la manière dont les écoles ont pu rentrer les dossiers. Vous avez fait preuve de souplesse en laissant aux écoles

jusqu'au 30 septembre pour rendre les dossiers et nous saluons cette initiative.

Au-delà de l'équipement, il y a bien entendu l'accompagnement pédagogique relatif à l'utilisation des outils. Mme Vandorpe en a encore parlé hier avec la ministre de l'Éducation et je confirme qu'il est important pour mon groupe de reconnaître les compétences des personnes «ressources numériques» techniques, qui travaillent parfois avec des bouts de chandelle et parfois avec des heures NTPP (nombre total de périodes professeurs) données par l'école. Parfois, cela se fait avec des fonds propres de l'école. D'autres écoles externalisent beaucoup plus. Différentes solutions existent. Aujourd'hui, vous devez vraiment vous atteler à reconnaître les fonctions des personnes qui sont en place. De même, nous devons envisager toutes les solutions possibles et utiles pour les écoles. Dans le cas contraire, les ordinateurs ne seront pas reconditionnés quand ils doivent l'être ou quand ils changent d'utilisateur.

Concernant le projet de décret-programme, je voudrais vous faire part de cinq points.

Le premier englobe toutes les aides complémentaires qui arrivent dans les écoles pour soutenir au mieux les élèves qui ont vécu des mois terribles en raison de la pandémie – et la situation a été plus pénible pour certains élèves que pour d'autres. Depuis décembre 2020, mon groupe politique tire la sonnette d'alarme et pointe du doigt les effets néfastes de la crise sur la santé mentale des élèves. Nous avons émis des propositions concrètes – certaines étaient d'ailleurs moins coûteuses que celles qui sont proposées aujourd'hui. Notre volonté n'était pas de dire que nos idées étaient meilleures ou moins bonnes, mais qu'elles auraient pu être complémentaires à celles qui sont proposées, à savoir les octrois de périodes. Par exemple, nous avons suggéré de créer des groupes de parole dans les écoles et de travailler davantage avec le secteur de la culture. Nous espérons que les moyens mis à disposition serviront à des initiatives de ce type. Nous avons pu constater, au cours des auditions relatives à la santé mentale, que les espaces de parole et d'expression sont très importants pour les élèves.

J'évoquerai rapidement la ligne «Écoute-enfants». Cette ligne, accessible en composant le 103, pourrait être doublée d'une ligne de tchat sans que cela ait un impact budgétaire. Cet outil en ligne est en phase avec les moyens de communication des jeunes. Il est important de le dire à nouveau et nous taperons sur le clou. Même si notre proposition de résolution n'est pas passée, ce n'est pas pour autant que certaines idées ne peuvent pas être mises en œuvre.

J'en viens aux aides telles que prévues par le gouvernement. D'abord, des moyens supplémentaires sont prévus pour l'enseignement primaire, mais force est de constater que l'enseignement maternel n'est pas concerné. Quand je vous pose

la question, Madame Désir, vous me signalez qu'il s'agit d'un choix budgétaire. Le gouvernement assumera donc le choix de ne pas renforcer le soutien aux écoles maternelles.

Toujours en ce qui concerne le soutien dans l'enseignement primaire, les fédérations de pouvoirs organisateurs ont tout de même signalé être interpellé par l'opérationnalisation. Elles ont demandé des réunions de concertation sur le formulaire. Ces rencontres ont-elles eu lieu? Les associations de directeurs ont-elles été consultées? En effet, ce ne sont pas les pouvoirs organisateurs qui rempliront les formulaires, mais essentiellement les directeurs.

Concernant le deuxième volet des aides, destinées à l'enseignement secondaire et aux centres PMS, je salue l'initiative. Je me réjouis du fait que le plan de relance belge, donc celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ait été accepté par la Commission européenne. C'est positif important, de bénéficier d'une aide de 27 millions d'euros.

S'agissant des centres PMS, je vous interpelle de nouveau sur la répartition des aides, Madame la Ministre. Au risque de me répéter, puisque c'était déjà le cas lors du premier volet d'aides, la répartition se base sur trois catégories de centres PMS et les gros centres sont défavorisés. Les fédérations de pouvoirs organisateurs et mon groupe avaient pourtant dénoncé cette situation. Une ouverture a été concédée pour les centres de plus de 5 000 élèves, en fonction de potentielle sous-consommation constatée dans le cadre du dispositif, mais ce n'est pas une certitude.

Pour les centres PMS, nous serons attentifs à la mise en œuvre des mesures, parce que les fédérations de pouvoirs organisateurs nous alertent à nouveau de la complexité des formulaires à compléter. Certaines vont même jusqu'à parler d'une dérive bureaucratique. Vous nous aviez indiqué que l'octroi d'aides européennes nécessitait de remplir des formulaires alambiqués; nous sommes également conscients du caractère compliqué de certaines démarches européennes dans d'autres secteurs. Il incombe peut-être à l'administration d'œuvrer à la simplification bureaucratique par rapport aux enjeux de ce type.

Le dispositif FLA est important. Au sein du cdH, plusieurs voix avancent que les moyens prévus dans les trajectoires du Pacte sont insuffisantes pour les élèves ayant besoin d'un soutien en français. De ce fait, nous pouvons comprendre la nécessité d'un ajustement. Certaines questions persistent toutefois: pourquoi cet ajustement est-il budgétaire? Pourquoi n'y a-t-il pas une révision des outils d'évaluation et de la manière dont les épreuves sont passées dans les écoles? En effet, il existe différents types de cotation (A, B, C), qui déterminent si les élèves et les écoles peuvent bénéficier ou non des périodes.

Nous pensons donc qu'il serait pertinent de s'interroger sur le calibrage des épreuves, au-delà de la mise en œuvre du réajustement budgétaire pour cette année. Néanmoins, comme l'a soutenu Mme Maison, s'il devient manifeste que les besoins sont très importants sur le terrain et qu'il ne s'avère pas possible d'améliorer le niveau de français, alors il faudra sans doute repenser les trajectoires.

L'entrée en vigueur du dispositif FLA avait été annoncée aux directeurs pour le 1<sup>er</sup> octobre. Pourtant, le vendredi précédant la rentrée, une circulaire annonçant sa mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> septembre est tombée. Nous avons alors tous été contactés par des directeurs qui ne comprenaient pas les raisons de ce changement. De manière constructive, le groupe cdH a déposé un amendement rappelant que tous les directeurs avaient déjà préparé leur rentrée et que les périodes avaient déjà été affectées. En revanche, un recomptage est toujours effectué le 1<sup>er</sup> octobre. C'est pourquoi il était cohérent que la mesure entre en vigueur à ce moment-là. Notre amendement a été balayé, mais, trois jours plus tard, la solution trouvée était précisément celle que nous proposions dans notre amendement initial. Nous ne pouvons que trouver cet épisode regrettable.

En ce qui concerne le décret-programme et la prolongation du moratoire de l'enseignement qualifiant, vous avez confirmé, Madame la Ministre, qu'il était possible de programmer de nouvelles options, même à des conditions strictes. Ce que nous voudrions souligner est qu'il faut maintenant, à travers cet ajustement, aboutir à des résultats concrets avant de pouvoir envisager la suite du tronc commun.

Lorsque nous voyons ce qu'il se passe aujourd'hui dans le dossier de l'alternance, nous craignons que la Covid-19 ne serve encore d'excuse pour expliquer pourquoi, au bout de deux ans, rien n'a encore été fait pour réformer l'enseignement qualifiant. Certes, les conditions de travail sont plus difficiles en raison de la Covid-19, mais il est possible de travailler par visioconférence et en coordination avec les équipes chantier qui sont toujours bien présentes au sein de l'administration.

Les amendements apportés par la majorité en commission de l'Éducation visent à aider les écoles de certaines zones qui rencontrent des difficultés pour les inscriptions en première année secondaire. Nous avons soutenu le premier amendement, qui permet d'octroyer des périodes à une école créant des places supplémentaires en première année du degré commun. La mesure ne concerne toutefois pas le degré différencié dans les zones ou parties de zone qui ne sont pas déterminées en tension démographique. Certains élèves n'ayant pas réussi leur certificat d'études de base (CEB), des écoles voudront y créer une classe supplémentaire. Ces élèves du degré différencié ne seront donc pas aidés pendant les périodes profes-

seurs. Le groupe cdH avait déposé un amendement, qui avait été accepté en commission de l'Éducation, mais refusé en commission du Budget. Nous n'avons pas compris l'attitude de la majorité. À l'heure actuelle, si une école ouvre une classe de première année de degré différencié pour les élèves n'ayant pas obtenu leur CEB, elle ne recevra pas de périodes complémentaires, si elle n'est pas située dans une zone ou partie de zone qui n'est pas en tension démographique. Pour l'école, la seule solution serait de solliciter l'aide du gouvernement, mais cette démarche est beaucoup moins transparente que celle préconisée à travers notre amendement.

Nous avons aussi approuvé l'amendement de la majorité qui impose potentiellement aux écoles d'ouvrir 102 % du nombre de places annoncées en janvier. Nous émettons toutefois quelques réserves, car il s'ajoute à une autre injonction de la Commission interréseaux des inscriptions (CIRI), à savoir celle d'attribuer un élève supplémentaire par classe. L'amendement modifie complètement le processus en cours de route. Entre ce que les écoles ont déclaré en janvier et aujourd'hui, les écoles n'ont pas obtenu plus de couloirs, de toilettes ou de places de réfectoire. Or, l'injonction est d'ouvrir de 102 % du nombre de places annoncées en janvier, ce qui pourrait poser des problèmes d'infrastructures dans les écoles. Il faut que tout le monde en soit bien conscient. Un de mes collègues avait demandé si ce dispositif serait retenu dans les nouveaux dispositifs du décret du 3 avril 2009 relatif à la régulation des inscriptions des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire (décret «Inscription»). Nous n'avons pas obtenu une réponse claire à ce sujet et je pose donc à nouveau la question.

**M. le président.** – La parole est à M. Heyvaert.

**M. Laurent Heyvaert (Ecolo).** – Le contexte, sur le plan tant sanitaire qu'économique, de l'ajustement comporte des inconnues, que ce soit les taux d'intérêt, l'inflation, la croissance et, surtout, la capacité de notre société à se reconstruire. Le groupe Ecolo tient à souligner que le contexte est propice aux investissements destinés à répondre aux besoins des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour se reconstruire. Nous appelons les différents niveaux de pouvoir à amplifier ces investissements aussi vertueux que nécessaires. La Fédération Wallonie-Bruxelles, qui se situe au cœur de l'investissement humain, doit répondre aux urgences d'aujourd'hui et de demain. C'est dans ce contexte qu'a été validé le Plan de relance européen.

Force est de constater la hausse de la dette de notre Fédération, sujet dont nous avons débattu en commission. Ce constat exige de maintenir une évaluation permanente de l'opportunité de chaque euro utilisé pour satisfaire les besoins des citoyens. Pour autant, les conditions d'emprunt restent favorables, ce qui est important dans un

contexte européen qui autorise le déficit. En raison de la crise sanitaire et économique, les institutions européennes ont en effet activé, en mars 2020, la clause dérogatoire générale prévue par le Pacte de stabilité et de croissance. Cette clause permet aux États membres de s'écarter temporairement de la trajectoire budgétaire. Le 2 juin, la Commission européenne a considéré que les conditions requises étaient remplies pour continuer à appliquer cette clause dérogatoire générale en 2022. Elle a également souhaité que les États membres améliorent la qualité de leurs finances publiques, en procédant notamment à l'examen approfondi de certaines dépenses. Cette disposition se traduit par la revue des dépenses. Pour autant, les conditions d'emprunt restent favorables, faut-il le répéter.

Le groupe Ecolo continuera de lutter contre toute politique d'austérité. Il sera toujours en faveur d'une gestion saine et des investissements vertueux. Nous insistons sur la nécessité de rester vigilants par rapport à l'évolution de la crise de la Covid-19. Nous ignorons quelle sera l'évolution de la situation dans les prochaines semaines. Il faut donc continuer à utiliser les moyens pour l'urgence et enclencher rapidement les programmes de subventions dans le cadre du Plan de relance européen, afin de garantir le succès des différentes initiatives et la liquidation effective de ces montants dans les délais impartis.

La Belgique a reçu les félicitations de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, qui a souligné le sérieux et l'ambition des projets présentés dont certains auront un impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre. Les conclusions inquiétantes du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), quant aux conséquences irréversibles du réchauffement climatique, nous démontrent l'importance d'agir dès aujourd'hui.

L'urgence est climatique, mais aussi sociale. Dans le contexte évoqué, cet ajustement procède à une série de renforcements et fournit des réponses à la crise. Grâce à ces réponses, il nous est possible de faire face aux problématiques souvent déjà présentes et accentuées par la Covid-19 dans nos domaines de compétences: le soutien aux enseignants, aux élèves, aux établissements d'enseignement supérieur, aux étudiants et aux acteurs de la culture. Ces éléments ont été très justement pointés en commission.

Pour l'année prochaine, le gouvernement s'est accordé sur la priorité d'élaborer un plan «0-25». Ce plan qui s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans comportera des mesures relatives à la jeunesse, à l'enseignement, aux bâtiments scolaires, à l'aide à la jeunesse et au secteur de la petite enfance. Cet engagement, tout comme la décision importante visant le refinancement du secteur de l'enfance, montre que le gouvernement a bien pris la mesure de la nécessité d'investir

également dans l'humain. Vous connaissez toute notre attention concernant ces sujets. Nous apporterons notre soutien aux travaux du prochain budget pour les conclusions de ce plan ambitieux.

## **7 Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 10 juin 2021 entre la Communauté française et la Région wallonne concernant l'utilisation des dispositifs de vaccination contre la Covid-19 pour les personnes âgées de moins de 18 ans (doc. 260 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1 et 2)**

### **7.1 Discussion générale**

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

M. Segers et Mme Mathieu, rapporteurs, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Sophie Pécriaux (PS).** – Ces derniers jours, les chiffres relatifs à la situation sanitaire nous ont appris que la Covid-19 regagnait du terrain grâce au variant delta. Face à ce constat, les experts rappellent la nécessité de vacciner le plus de personnes possible. Comme en attestent les statistiques, la vaccination est le seul moyen qui nous permettra de sortir de cette crise sanitaire.

Les campagnes de vaccination ont débuté il y a plusieurs mois. La Belgique figure désormais dans les tops mondiaux, puisqu'environ 80 % des plus de 18 ans ont reçu une première dose du vaccin. Les citoyens concernés ont dû simplement prendre rendez-vous et se rendre dans un centre afin de bénéficier gratuitement d'un vaccin. J'insiste sur cet aspect de la gratuité, qui est une réelle chance. L'avancement de la vaccination est donc extrêmement encourageant. Il est le fruit du travail de nombreuses personnes: bénévoles, travailleurs des centres de vaccination, mais aussi responsables politiques, à l'instar de la ministre wallonne de la Santé, Mme Christie Morreale, qui travaille d'arrache-pied, comme bien d'autres. La cohérence et la cohésion sont essentielles.

L'immunité collective et la limitation de la circulation du virus doivent être nos objectifs. Certes, les jeunes représentent un pourcentage faible de la population. Les vacciner, c'est aussi les protéger, eux et leurs proches, par exemple leurs grands-parents qui pourraient ne pas avoir pu bénéficier du vaccin contre la Covid-19 en raison de problèmes de santé. Les adolescents ont énormément de contacts sociaux. Compte tenu du fait que l'Agence européenne des médicaments

(AEM), mais aussi le Conseil supérieur de la santé (CSS) et l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) ont donné leur feu vert, il est d'utilité publique de permettre l'accès à la vaccination aux adolescents. Selon les experts, en plus de réduire le stress lié à la circulation du virus dans les établissements scolaires, la vaccination de la tranche d'âge des 12-17 ans permettrait un retour plus serein dans les écoles et dans les lieux de formation. Il s'agit également d'éviter des situations discriminantes envers ces adolescents: je pense notamment à la décision, prise par certains États, de fermer leurs frontières aux personnes non vaccinées.

Enfin, malgré des dégâts plutôt limités de la Covid-19 chez les plus jeunes, il me semble important de souligner que le risque n'est pas nul. En effet, le risque de contracter la maladie dans sa version longue est réel, puisque environ 10 % des personnes de tous âges touchés par ce virus développent ce type de symptômes extrêmement lourds sur le plan psychologique. Ainsi, le groupe PS salue ce travail de concertation du gouvernement avec son homologue wallon, qui permettra d'avoir un cadre clair et un accès rapide et efficace au vaccin pour nos jeunes.

Néanmoins, nous demeurons vigilants. Il est désormais de notre responsabilité de veiller à fournir suffisamment d'informations claires aux jeunes ainsi qu'à leurs parents, mais également de les accompagner en vue de pallier les difficultés que rencontrent certaines familles face à ces informations et à la procédure à suivre. Ce type de situation serait inégalitaire et doublement pénalisante pour eux.

En conclusion, je souhaite rappeler que seule une lutte efficace, coordonnée et solidaire nous permettra de sortir de cette crise. Nous nous vaccinons pour nous-mêmes, pour nos proches, mais également pour le reste du monde, car il s'agit de s'inscrire dans un effort collectif fondamental. Nous devons laisser à nos jeunes l'opportunité de contribuer aux efforts consentis en termes de vaccination. Les nombreux témoignages des acteurs de terrain attestent d'ores et déjà de l'engouement de ces derniers à prendre part au processus.

Dès lors, il me tient à cœur de clore mon intervention en remerciant nos jeunes. À mes yeux, il est important qu'ils puissent s'engager dans l'«encadrement collectif» déployé contre la Covid-19. En définitive, mon groupe soutient ce texte pour l'ensemble des raisons évoquées.

**M. le président.** – La parole est à M. Dupont.

**M. Jori Dupont (PTB).** – Bien que la priorité doit rester la vaccination des plus de 18 ans, l'élargissement de la vaccination aux personnes de 16 et 17 ans permettra évidemment une meilleure immunité collective. Toutefois, cette vaccination des moins de 18 ans entraînera un basculement des compétences de la Région vers la Communauté.

Ce projet de décret de coopération est un nouvel exemple de la fameuse lasagne institutionnelle belge et ajoute un peu de confusion supplémentaire pour nos concitoyens, qui ont pourtant besoin de comprendre clairement ce processus de vaccination.

Malgré les découpages multiples des compétences, ce projet de décret fait preuve de bon sens, puisque les dispositifs wallons, tels que les centres de vaccination, la vaccination mobile, mais aussi l'envoi des invitations, les prises de rendez-vous, etc., seront mis à la disposition de la Communauté française.

Dès lors, les personnes âgées de moins de 18 ans résidant en région de langue française, sont amenées à utiliser les mêmes dispositifs que ceux créés par la Région wallonne pour la vaccination des adultes contre la Covid-19.

Nous déplorons néanmoins – comme le cdH l'a d'ailleurs mentionné en réunion – que ce projet mette encore une fois le Parlement devant le fait accompli, puisqu'il est amené à légiférer sur une situation déjà en cours. Dans cette crise, nous constatons que, malheureusement, le rôle du Parlement a souvent été marginalisé. Toutefois, ce projet faisant preuve de bon sens, nous voterons en sa faveur, malgré nos remarques.

**M. le président.** – La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – Le sujet à notre ordre du jour est d'une actualité brûlante. Si la vaccination des 16-17 ans est déjà opérationnelle dans les centres de vaccination partout en Wallonie et à Bruxelles, celle des 12-15 ans vient d'être autorisée par les autorités de santé publique. Ce sont des pas importants pour envisager prochainement de tourner la page de cet épisode sanitaire, ce que nous attendons tous.

L'augmentation des contaminations constatée ces derniers jours, particulièrement marquée chez les jeunes, et l'apparition des variants plus menaçants nous incitent à redoubler d'efforts pour la vaccination et à user au maximum de persuasion pour convaincre de la pertinence de celle-ci, sur le plan tant individuel que collectif. Nous avons la chance que, pour tous les jeunes, l'action collective revêt un sens important. Il faudra veiller à la susciter aussi sur cet aspect important de leur santé.

Le projet de décret que nous abordons aujourd'hui est la suite logique de l'avis positif du CSS sur la vaccination de la tranche d'âge 16-17 ans, mais il a été écrit en termes généraux qui permettent de viser d'autres tranches d'âge.

Le groupe cdH s'est exprimé positivement sur ce sujet, il y a plusieurs semaines, à condition que les autorités sanitaires approuvent préalablement la vaccination de ces tranches d'âge. L'avis remis par le CSS remplit cette condition. Il faut donc désormais avancer pour concrétiser cette

vaccination. Nous savons d'ailleurs qu'elle est déjà entamée. Il est à noter que le CSS recommande néanmoins que la vaccination des jeunes de 12 à 15 ans sans comorbidité ne soit pas systématiquement proposée pour le moment, comme c'est le cas pour les 16-17 ans.

Sur le fond de ce dossier, dès lors que le vaccin n'est pas obligatoire et qu'elle s'adresse à des jeunes de moins de 18 ans, la Fédération Wallonie-Bruxelles entre pleinement dans la stratégie de vaccination du fait de la répartition des compétences au sein de notre État. Afin d'être le plus efficace possible, la vaccination des jeunes s'inscrit dans le processus mis en place par la Wallonie. Les jeunes bruxellois, quant à eux, relèvent de la Commission communautaire commune (COCOM) et bénéficieront de la vaccination organisée à ce niveau, dans les mêmes termes et à la suite de la décision de la conférence interministérielle Santé (CIM Santé) qui a permis cette vaccination. Aux termes de l'accord, la Fédération Wallonie-Bruxelles rétribuera la Wallonie à cet effet au prix coûtant, déduction faite de l'intervention fédérale. Le budget global dépendra donc du succès de l'opération. Soulignons aussi que les demandes de précision à apporter à l'exposé des motifs formulé par le Conseil d'État, ont bien été intégrées. Cela garantira d'ailleurs la sécurité juridique.

Nous savons toutes et tous que la vaccination est la seule issue face à cette crise. Le processus est déjà entamé et l'accord de coopération produit déjà ses effets vu l'objectif d'intérêt public de la mesure, ce qu'admet d'ailleurs le Conseil d'État. Nous soutiendrons donc ce projet de décret. Nous aurions cependant apprécié davantage d'attention de la part du gouvernement quant au rôle des assemblées parlementaires. Cette posture devient malheureusement une habitude. Nous formons donc le vœu que cette manière de faire ne se produise plus à l'avenir, même si nous nous montrons compréhensifs face aux diverses contraintes juridiques à respecter et à la nécessité de vacciner, comme le demandent les acteurs de terrain.

**M. le président.** – La parole est à M. Heyvaert.

**M. Laurent Heyvaert (Ecolo).** – Le 28 mai, l'Agence européenne des médicaments (AEM) a approuvé le vaccin Pfizer pour les jeunes de 12 à 18 ans. La CIM Santé s'est accordée sur la vaccination des jeunes de 12 à 15 ans sur la base de l'avis du CSS. Dans son avis, le CSS recommande que les enfants de 12 à 15 ans ne souffrant d'aucun facteur de comorbidité puissent demander la vaccination contre la Covid-19, et ce, bien entendu avec l'accord des parents et/ou du responsable légal de l'enfant. Il est crucial d'informer les adultes qui sont amenés à conseiller l'enfant et à répondre à ses questions: la vaccination lui apporte peu de bénéfice individuel et, en cas d'infection, le risque d'hospitalisation et de décès est très faible; en revanche, la vaccination s'avère

utile pour limiter la circulation du virus dans la population de manière générale et, donc, pour protéger les personnes plus fragiles.

Une fois publié le rapport de l'AEM sur le signal lié aux myocardites et péricardites, une information précise et adaptée à l'âge de l'enfant doit également être fournie, avant la vaccination, à l'enfant ainsi qu'à ses parents et à son responsable légal, sur les conclusions du rapport de sécurité liées au vaccin à ARN messenger et le très faible risque en cours d'évaluation.

Mais je voudrais surtout mettre en avant un paragraphe de l'avis: «Quand toutes les personnes à risque ou non, de plus de 18 ans, auront eu la possibilité et/ou auront été vaccinées et protégées à l'aide d'un schéma complet, la vaccination Covid-19 (...) des enfants et des adolescents ne doit plus en aucun cas limiter les droits et libertés de ces derniers. Ceci est vrai pour le secteur scolaire (...), mais également pour tous les autres domaines de la vie sociale des enfants et adolescents.» Je le répète à l'envi: il sera interdit d'interdire! Madame la Ministre et, surtout, Monsieur le Ministre-Président, comment garantirez-vous le respect de ce droit?

Dans son avis, le CSS pointe aussi que l'argument selon lequel il faut encourager la vaccination des enfants et des adolescents pour compenser la non-adhésion d'une partie de la population de plus de 18 ans, ce qui permettrait de protéger de manière indirecte les adultes qui ont refusé la vaccination, n'est pas acceptable.

Nous devons mettre toute notre énergie dans la vaccination des personnes les plus âgées et combler les inégalités sociales. Que ce soit à Bruxelles ou en Wallonie, les inégalités sociales entraînent une diminution du taux de couverture vaccinale. C'est dans cette lutte qu'il nous faut mettre toute notre force.

Aujourd'hui, à travers le monde, une personne décède de la Covid-19 toutes les 13 secondes. Cet état de fait est inacceptable! La vaccination est aussi une question de solidarité internationale. Viser une immunité collective nationale n'a aucun sens face à une pandémie mondiale. Dans ce cadre, il nous semble légitime, mais non prioritaire, de permettre aux jeunes de se faire vacciner nous semble légitime. Grâce à cet accord de coopération, nous permettons la vaccination des jeunes. Cela étant, n'oublions pas nos objectifs prioritaires!

**M. le président.** – La parole est à M. Vossaert.

**M. Michaël Vossaert (DéFI).** – Mon groupe considère qu'il est important de permettre l'accès à la vaccination, de faire en sorte que tous les dispositifs existants soient efficaces et que les mesures prises rencontrent l'adhésion de la population. Cette adhésion passe par une bonne communication fondée sur des relais dans lesquels les

jeunes peuvent avoir confiance malgré les questions légitimes qu'ils se posent.

Madame la Ministre, votre rapport indique qu'un certain nombre de dispositifs visant à renforcer la vaccination ont été instaurés. Vous devez poursuivre dans cette voie et mon groupe soutiendra donc la démarche. La sortie de cette crise passe par la vaccination et, surtout, par l'adhésion et la confiance des citoyens envers les dispositifs mis en œuvre et les actions menées, aux niveaux tant local, que régional et fédéral. Vous l'avez dit: cette solidarité entre les différents niveaux de pouvoir est indispensable.

**M. le président.** – La parole est à Mme Linard, ministre.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La vaccination est un moyen de lutte efficace pour protéger la santé de la population contre la Covid-19. Elle est gratuite pour les citoyens et réalisée sur une base volontaire. Le 5 juin dernier, la CIM Santé a décidé de compléter la stratégie vaccinale en octroyant la possibilité aux personnes de 16 à 17 ans de se faire vacciner. Elle l'a fait sur la proposition de la *task-force* vaccination et à la suite de l'avis du CSS qui recommande la vaccination de toutes les personnes de 16 à 17 ans, ayant ou non un risque de comorbidité.

Le 23 juin dernier, la CIM Santé a donné son feu vert à la vaccination des jeunes de 12 à 15 ans présentant un risque de comorbidité. La semaine dernière, à la suite d'un nouvel avis du CSS, la CIM Santé s'est accordée sur la possibilité d'ouvrir la vaccination à tous les enfants de 12 à 15 ans, dans le respect du libre choix éclairé de chacun et moyennant l'accord parental. La vaccination reste construite sur une base volontaire. Le CSS rappelle, d'une part, que le bénéficiaire à titre individuel est réduit pour les jeunes de 12 à 15 ans et, d'autre part, qu'elle revêt un intérêt principalement collectif pour limiter la transmission du virus dans la société en général et protéger les plus fragiles.

Même si ceci a déjà dit, je rappelle aussi un passage important de l'avis du CSS indiquant que, quand toutes les personnes de plus de 18 ans auront la possibilité et/ou auront été vaccinées et protégées à l'aide d'un schéma complet, la vaccination Covid-19 des enfants et adolescents ne doit plus, en aucun cas, limiter leurs droits et libertés. Ceci est vrai pour le secteur de l'éducation, mais aussi pour tous les autres domaines de la vie sociale des enfants et des adolescents. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit dans les lignes du CSS.

La vaccination de mineurs implique, en région de langue française, un basculement de la compétence de vaccination des Régions vers la Fédération Wallonie-Bruxelles. En toute logique,

il n'apparaît pas souhaitable que nous développiions un nouveau dispositif, et donc, une logistique distincte de celle déjà instaurée par les entités qui opérationnalisent la stratégie vaccinale depuis décembre 2020.

L'accord de coopération auquel le gouvernement vous demande de donner votre assentiment vise donc les modalités d'utilisation des dispositifs de vaccination instaurés par la Wallonie pour les personnes âgées de moins de dix-huit ans, moyennant la compensation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les dispositifs de vaccination concernent toutes les mesures organisationnelles visant à amener le citoyen vers le lieu d'administration du vaccin ou le vaccin au lieu de résidence ou de fréquentation du citoyen. Les centres de vaccination, la vaccination mobile et la vaccination dans les établissements résidentiels sont visés, de même que l'envoi des invitations, la prise de rendez-vous, l'administration du vaccin, l'enregistrement de la vaccination et la surveillance qui en découle.

J'attire l'attention sur le fait qu'il est important que les jeunes puissent décider de se faire vacciner sur une base volontaire et sans pression. Les courriers ont donc été spécifiquement adaptés. Ils rappellent le caractère non obligatoire de la vaccination et invitent au dialogue en famille ou avec des personnes de confiance. En outre, ils invitent à la prise d'informations, par exemple, auprès du médecin généraliste, du pharmacien ou du personnel des centres de vaccination. Les sites de référence [www.vaccination-info.be](http://www.vaccination-info.be) et [www.jemevaccine.be](http://www.jemevaccine.be), ainsi que le numéro gratuit de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) sont également mentionnés dans ces invitations spécifiques. Deux courriers différents ont été réalisés afin de s'adapter aux personnes auxquelles ils s'adressent: d'abord un courrier pour les personnes âgées de 16 à 17 et, dans un second temps, un autre pour les 12 à 15 ans et leurs parents ou responsables.

En conclusion, l'accord de coopération proposé au vote permet donc, malgré une répartition complexe des compétences au sein du paysage institutionnel belge, d'assurer, grâce à l'utilisation des dispositifs existants, la continuité de la campagne de vaccination chez les jeunes, tout en veillant au respect de leur parfaite information et de leur libre choix.

**M. le président.** – La parole est à M. Heyvaert.

**M. Laurent Heyvaert (Ecolo).** – Vu la situation et les annonces qui ont été faites hier en France, je souhaite à nouveau insister sur le paragraphe disposant qu'il sera interdit d'interdire quoi que ce soit aux enfants de moins de 18 ans une fois que les adultes seront vaccinés. Monsieur le Ministre-Président, le *Covid Safe Ticket* et le passeport sanitaire arrivent; vous disposez d'un avis scientifique pour interdire l'application de ces



systèmes à nos enfants et adolescents. Je vous invite donc à reprendre l'avis du CSS lorsque cette question vous sera soumise.

**M. le président.** – La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Sophie Pécriaux (PS).** – Madame la Ministre, nous avons déjà longuement échangé sur la vaccination des jeunes et des très jeunes. J'aimerais juste souligner la volonté de communication et d'information; vous avez mis en avant le fait que les jeunes sont invités à se faire vacciner, encadrés par leurs parents, leurs tuteurs, les généralistes. J'ose espérer qu'un plan de rattrapage d'information et d'encadrement, soutenu par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et les services de promotion de la santé à l'école (PSE), sera possible à la rentrée scolaire pour ceux qui n'auront pas eu la chance de disposer de toutes les informations.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

## 7.2 Examen et vote de l'article unique

**M. le président.** – Nous passons à l'examen de l'article unique. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, l'article unique est adopté.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

## 8 Projet de décret modifiant le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle (doc. 259 (2020-2021) n°s 1 et 2)

### 8.1 Discussion générale

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Mme Roberty et M. Maroy, rapporteurs, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Ce projet de décret constitue une excellente nouvelle pour le secteur. Mon groupe le soutiendra sans réserve. Ce texte marque une avancée très positive pour le cinéma belge et l'audiovisuel. Offrir des primes au succès aux producteurs, réalisateurs, auteurs et scénaristes est un beau pas en avant. Nous espé-

rons tous voir l'effet attendu: une stimulation du secteur.

Nous serons donc attentifs à l'évolution de ce nouveau dispositif. Nos talents brillent souvent davantage à l'étranger qu'en Belgique. Cette mesure vise à les récompenser à leur juste valeur. Aussi, elle vient s'ajouter aux aides existantes, dont celles à la création proposées par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA). Elle vient aussi en complément à la Convention du Conseil de l'Europe sur la coproduction cinématographique (révisée), faite à Rotterdam le 30 janvier 2017. Cette convention à laquelle le Parlement a donné son assentiment par décret le 2 juin 2021 encourage les coproductions entre pays européens et non européens.

Ce projet de décret s'inscrit donc pleinement dans une dynamique positive pour le cinéma et est ancré dans les réalités actuelles du secteur. Le groupe PS se réjouit de la mise en application du dispositif qui, aux côtés des mesures existantes, soutiendra la relance d'un des secteurs essentiels de notre culture.

**M. le président.** – La parole est à Mme Pavet.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Le groupe PTB soutiendra ce projet, comme il l'a déjà fait en commission. Nous signalons plusieurs points positifs: l'augmentation du plafond pour les courts-métrages; le fait que seules les œuvres locales pourront bénéficier de la prime; la garantie du maintien de l'obligation de réinvestissement des œuvres locales pour les producteurs; la simplification générale du système qui permettra un versement plus rapide des primes.

Cela étant, le secteur culturel a soulevé deux points auxquels il vous faudra prêter attention, Madame la Ministre. Premièrement, le taux de répartition est toujours trop faible pour les auteurs. Ensuite, la liste des événements éligibles reprend en grande partie des festivals généralistes, alors que les courts-métrages et les films de genre sont souvent présentés dans des festivals spécifiques.

Par conséquent, si nous soutenons ce décret, nous resterons néanmoins attentifs à l'évolution de ces deux points.

**M. le président.** – La parole est à M. Gardier.

**M. Charles Gardier (MR).** – J'insiste sur deux éléments. D'abord, je rappelle que les dispositions du projet de décret ont fait l'objet de nombreuses discussions au sein de la Chambre de concertation du cinéma, ainsi que dans le cadre d'un groupe de travail dédié. Les dispositions en question ont dès lors été validées par le secteur, et nous nous en réjouissons.

Ensuite, il est devenu indispensable de revoir le système actuel pour le rendre plus efficace et lisible et pour intégrer les nouvelles pratiques de

diffusion des œuvres. Cela revêt une grande importance, car la prime au réinvestissement consolide les parts de financement des films belges avec d'autres moyens que ceux délivrés par les instances sélectives, permettant ainsi le maintien d'une certaine diversité dans les projets. Vous l'aurez compris, mon groupe votera avec enthousiasme en faveur de ce projet de décret.

**M. le président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – En raison d'un calendrier bousculé par la pandémie, nous examinons ce texte relatif au cinéma au moment où le Festival de Cannes bat son plein. Cet événement ne se déroule habituellement pas au mois de juillet, mais ce concours de circonstances nous donne l'occasion de souligner la présence significative du cinéma belge francophone sur la Croisette, que ce soit en sélection officielle ou non. Nous pouvons également nous réjouir de la part belle faite aux actrices belges lors du festival.

À côté du glamour et des paillettes, le Festival de Cannes possède une importance majeure puisqu'il s'y joue un véritable marché du film, donnant lieu à un échange possiblement favorable à la diffusion internationale de nos œuvres et co-productions de qualité. C'est là aussi que s'établissent les conditions du succès de nos films, avant même qu'ils n'aillent à la rencontre de leur public.

Le présent projet de décret poursuit lui aussi l'objectif d'une meilleure diffusion des films. Cet aspect est crucial en Fédération Wallonie-Bruxelles dans la perspective de faire visionner ces œuvres par un public plus large. Outre quelques exceptions, le cinéma belge francophone n'est pas celui qui récolte le plus d'entrées et, face à ce constat, nous devons agir.

Voici dix ans, un système de primes au réinvestissement a été instauré par le biais du décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle. Ce dispositif connu pour sa grande complexité a été réformé en 2017 sous l'impulsion du CCA et après une longue concertation avec les acteurs de terrain. Cependant, cette modification n'a pas apporté de résultats concluants. Par contre, l'attribution de la prime directement aux auteurs de long-métrage a entraîné des retours très positifs. Une nouvelle réforme a donc du sens dans le but d'amplifier les effets bénéfiques de la précédente et d'affiner les réglages pour renforcer l'efficacité globale du système.

La réforme proposée par le CCA et avalisée par la Chambre de concertation du cinéma instaurée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est intéressante en ce qu'elle simplifie les procédures. Concrètement, le nouveau système traduit une volonté de récompenser le parcours d'un film, que ce soit en salles, dans les festivals, à la télévision ou sur une plateforme, et propose un recentrage des primes sur les

films d'initiative belge francophone. Le groupe cdH considère ces objectifs comme tout à fait adéquats et votera donc en faveur de ce projet de décret.

Cependant, je rappelle que le Conseil d'État s'est demandé si les aides prévues par ce nouveau dispositif ne s'apparentaient pas à des aides d'État et devaient, le cas échéant, être notifiées à la Commission européenne. Madame la Ministre, nous avons entendu vos éléments de réponse sur ce point et nous pouvons y souscrire.

Par contre, je suis déçu de la faible attention accordée à d'autres objections du Conseil d'État, à savoir celles qui portent sur les habilitations données au gouvernement. Je citerai deux dispositions en particulier. Le Conseil d'État relève que l'article 45, § 2, alinéa 2, «habilite le gouvernement à arrêter la liste des dépenses éligibles couvertes par les primes au succès, sans préciser comment elles seront déterminées, autrement qu'en prévoyant que ces dépenses doivent être "liées à la création ou à la distribution de l'œuvre"». Le Conseil d'État souligne ensuite que l'article 46, § 4, «habilite le gouvernement à déterminer, sans les encadrer d'aucune manière, les critères culturels, artistiques et techniques que doit remplir l'œuvre audiovisuelle pour prétendre à la prime». Pour ces deux dispositions, le Conseil d'État estime qu'il convient de préciser les éléments essentiels de la réglementation des objets sur lesquels elles portent.

Madame la Ministre, vous vous êtes justifiée en expliquant que la législation ne doit pas être trop précise afin de ne pas contrecarrer l'évolution constante du cinéma. Cette explication n'est pas complètement satisfaisante sur le plan juridique. Elle ne donne pas les garanties attendues par le Conseil d'État sur l'équité de traitement, pourtant bien nécessaires à l'ensemble du secteur. Peu importe s'il s'agit d'une habitude bien créée en Fédération Wallonie-Bruxelles, il y va ici de la qualité de la législation et du respect de principes généraux. Or, à cet égard, le Conseil d'État considère que le texte est insuffisant.

En tant que législateurs, nous devons rester attentifs à cette mise en garde et veiller à ce qu'un tel manquement ne se reproduise pas dans l'élaboration d'autres textes. Néanmoins, au vu de son objectif et des perspectives qu'elle ouvre, cette réforme pourrait s'avérer utile à l'avenir. C'est pourquoi le groupe cdH la soutiendra.

**M. le président.** – La parole est à Mme De Re.

**Mme Margaux De Re (Ecolo).** – Je salue ce texte qui a été voté en commission à l'unanimité. Lors des discussions relatives à la réforme du décret, nous avons abordé les objectifs concrets des primes au succès qui ont pour but de modifier et de recentrer d'anciennes primes anciennement dénommées «primes au réinvestissement».

L'objectif est de favoriser la diffusion d'œuvres audiovisuelles auprès du public belge.

Ce changement s'opère notamment face au constat que le cinéma belge est moins visionné en Belgique qu'à l'étranger. En effet, près de 75 % des ventes en salle se font à l'étranger pour 25 % en Belgique! Je le regrette. Le groupe Ecolo est convaincu que la culture, et notamment le cinéma, joue un rôle important de ciment d'une société. Quand des films sont visionnés par un large public, dans le pays d'origine, c'est une fierté pour ses citoyens. De ce fait, les primes au succès joueront certainement un rôle positif sur les stratégies de diffusion et de promotion des films. L'objectif est donc de créer un stimulant pour que ces stratégies percolent davantage en Belgique et répondent au constat formulé et au grand défi culturel auquel nous faisons face.

Le projet a été envisagé en concertation avec le secteur et répond à un impératif de co-construction souhaité par ma formation politique. Lors d'une pareille réforme, il est déterminant de sonder les acteurs de terrain pour évaluer les manquements éventuels et examiner les points positifs afin d'ajuster le mécanisme. Comme le montrent les divers avis, cette réforme fait l'unanimité sur le terrain aussi.

Sur le fond, je passerai en revue trois éléments chers à mon groupe.

D'abord, la simplification des démarches administratives que cette réforme constitue. En effet et encore plus pendant la crise sanitaire, l'un des obstacles rencontrés par le secteur était la complexité des systèmes d'aide. De nombreux efforts ont été fournis pour y remédier, comme l'a souvent expliqué la ministre Linard. Cette réforme s'inscrit dans une dynamique qui vise à faire face à cette difficulté.

Le deuxième point est la modernisation par la prise en compte complète des nouvelles pratiques de diffusion des films et des œuvres audiovisuelles. Par exemple, l'intégration de la diffusion «par clic» de la vidéo à la demande (VOD). C'est important aux yeux de mon groupe. Cela se fait en vis-à-vis d'autres comptages plus ancrés sur le tissu local, par l'insertion des entrées dans les salles des centres culturels ou des festivals. Selon mon groupe, c'est un bon équilibre entre deux mondes qui se déploient dans l'audiovisuel, à savoir le visionnage individuel à la maison et le visionnage collectif dans certains lieux importants pour la culture.

Enfin, le troisième élément est l'orientation plus intense vers le soutien des œuvres audiovisuelles belges francophones, puisqu'ici, les aides sont ciblées sur les productions majoritaires. Pour mon groupe, il s'agit d'un mécanisme qui pourra servir à favoriser des productions majoritaires afin d'en avoir davantage et de qualité.

Sans surprise, mon groupe soutiendra cette réforme en raison de la prise en compte des demandes des acteurs de terrain, d'un système de récompense du succès d'un film, mais aussi des éléments de simplification, d'orientation et de modernisation que je viens de citer. Il s'agit de faire percoler une vision commune du cinéma jusque dans les mécanismes qui visent à le soutenir.

Nous soutenons un cinéma moderne, agile, qui s'adapte aux nouvelles réalités du secteur, souvent dictées, finalement, de plus en plus par de grandes entreprises et, depuis peu, aussi par les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft). Mon groupe sait qu'il est difficile de faire sa place, surtout en tant que petit acteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur ce terrain. Mais étant donné que le Belge passe en moyenne 51 jours par an à visionner des films et des séries sur la célèbre plateforme américaine, cela nous pousse à penser qu'il dispose de temps pour tout ce cinéma et tout ce secteur et que nous devons essayer d'orienter au plus nos citoyens et citoyennes vers ce cinéma de qualité que nous pouvons faire ici.

Les opérateurs de films doivent déployer leurs efforts pour intégrer une réelle stratégie de diffusion. Des stratégies existent pour l'aide à l'écriture et elles stimulent la créativité. La diffusion fait aussi vivre notre tissu local par les centres culturels, les festivals et les salles de cinéma. Il faut pousser les acteurs à exceller dans la stratégie de diffusion.

**M. le président.** – La parole est à Mme Maison.

**Mme Joëlle Maison (DéFI).** – Ce projet de décret vise à remplacer les anciennes primes au réinvestissement par des primes au succès. Il a également pour objectif de recentrer ces primes exclusivement au profit des œuvres audiovisuelles d'initiative belge francophone qui répondent aux critères culturels, artistiques et techniques en vigueur pour les aides à la création. Le but est de récompenser le parcours de ces œuvres audiovisuelles en salle, en festival, en télévision ou sur plateforme, de mieux cibler la valorisation du patrimoine artistique et technique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'opérer une simplification.

Il ne s'agit pas d'une aide complémentaire à celle de la CCA ou d'une aide destinée à compenser l'absence d'aide de la CCA, mais bien d'une prime destinée à encourager l'auteur, le réalisateur, le producteur et le distributeur à optimiser la diffusion de leur œuvre. Une période transitoire est prévue pour les œuvres audiovisuelles d'initiative étrangère qui ne répondent pas aux critères culturels, artistiques et techniques déterminés par le gouvernement et qui ne seront plus éligibles aux primes au succès.

Ce projet de décret a fait l'objet d'une longue concertation avec le secteur. La réforme a été ava-

lisée par l'instance de concertation du cinéma. Le groupe DÉFI votera donc en faveur de ce projet de décret, dont la principale vertu est de stimuler les productions belges francophones.

**M. le président.** – La parole est à Mme Linard, ministre.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Effectivement, Monsieur Dispa, le cinéma belge francophone est depuis quelques jours à l'honneur au Festival de Cannes avec pas moins de dix films sélectionnés dans les différentes sections, dont deux films d'initiative belge francophone en compétition officielle. Il s'agit des réalisations de Joachim Lafosse et de Laura Wandel. Ce dernier film a reçu un excellent accueil lors de sa projection, il y a quelques jours. Vous nous avez fait remarquer combien c'est exceptionnel pour notre petit territoire. Je voudrais faire remarquer que dans cette sélection la moitié des réalisateurs sont des femmes. Sur les dix films, cinq sont issus de réalisateurs, quatre de réalisatrices et le dernier est le résultat d'un travail en binôme paritaire. La diversité de genres avance aussi dans ce secteur audiovisuel.

Ce succès ne doit évidemment pas cacher un certain revers à la médaille puisque nos films s'exportent mieux qu'ils ne se vendent en Belgique. En effet, 75 % des ventes en salles ont lieu à l'étranger. Pourtant, le premier loisir culturel de sortie des Belges est le cinéma puisque plus de 10 % de la population fréquentent régulièrement les salles obscures. Bien qu'il ne faille pas confondre succès public et qualité artistique, ces deux critères ne sont pas nécessairement antinomiques et c'est heureux. Notre cinéma semble parfois un peu boudé ou moins bien connu du public belge. Il nous revient donc de trouver le moyen de renforcer les stratégies de diffusion et de promotion de nos films en Belgique, de remédier au manque de visibilité de nos œuvres auprès de notre public et d'encourager toute la chaîne du cinéma à optimiser la diffusion de leurs œuvres.

Le présent projet de décret vise à apporter des éléments de réponse à cette question en soutenant la mise en place de stratégies de diffusion et de promotion des œuvres ainsi qu'en recentrant les aides aux films d'initiatives belges francophones. Il modifie, comme nous l'avons indiqué, le système des primes au réinvestissement en un système de primes au succès, il permet de réserver les moyens budgétaires disponibles à la valorisation de notre patrimoine artistique et technique auprès du public belge.

La prime au succès permettra de récompenser plus justement le parcours de nos films en intégrant les nouveaux modes de consommation, qui jouent un rôle important aujourd'hui, tant en salle que lors des festivals, à la télévision et sur les plateformes de vidéo à la demande, de plus en

plus utilisées. Nous avons également comptabilisé les projections et la visibilité dans les centres culturels, car ces derniers sont des partenaires dans la valorisation de nos films. Étant donné les entrées réalisées, il était important de tenir compte de ces lieux de diffusion.

Le projet de décret a fait l'objet de nombreuses discussions en Chambre de concertation du cinéma ainsi que dans un groupe de travail dédié. La chambre de concertation a rendu un avis favorable à l'unanimité. Il y a deux semaines, le vote a également été unanime en commission des Médias. Si j'ai bien perçu les prises de parole, j'entends qu'il en sera de même ici, en séance plénière. La prime au succès aidera les professionnels à déployer des stratégies de promotion et de diffusion des œuvres en se maillant davantage avec les différents réseaux de la vie réelle. C'est l'incroyable diversité des films produits en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il convient de mieux valoriser.

Ce projet de décret s'inscrit également dans une optique de diversifier le cinéma en favorisant l'émergence d'une génération plus hétérogène en termes de parcours ou d'origines et à proposer des contenus qui reflètent le mieux possible la société dans toutes ses nuances. Nous savons combien il est important que le cinéma soit le reflet de la diversité de notre société, qui est une de ses richesses et qui n'existe que parce elle est rendue visible. Elle devrait apparaître davantage sur nos écrans.

Monsieur Dispa, la liste des dépenses éligibles déterminée par le gouvernement à laquelle vous avez fait référence et, donc, les critères artistiques et techniques des œuvres feront l'objet de l'arrêté d'application qui sera très rapidement pris puisqu'il sera présenté au gouvernement cette semaine. Il passera ensuite devant le Conseil d'État, qui aura tout le loisir de voir si les modalités proposées sont suffisantes. Pour rappel, les critères artistiques et techniques sont les mêmes que ceux utilisés dans le décret du 10 novembre 2011, modifié le 23 mars 2019, relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, déjà validé, lui, par l'Union européenne. Les réponses devraient donc être apportées rapidement par le Conseil d'État. En conclusion, je suis convaincue que ce projet de décret est une véritable opportunité pour nourrir positivement le lien entre le public belge et les œuvres belges francophones.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

## 8.2 Examen et vote des articles

**M. le président.** – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme

base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

Je suspends la séance jusque 17h30.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 16h40 et reprise à 17h30.*

**M. le président.** – La séance est reprise.

**9 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 (doc. 251 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1, 1 (annexe 1) et 2)**

**10 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (doc. 252 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1, 1 (annexes 1 à 9) et 2 à 7)**

**11 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l'Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au secteur non marchand, à l'Éducation et aux fonds budgétaires (doc. 253 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1 à 7)**

**11.1 Suite de la discussion générale conjointe**

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale conjointe des projets de décret.

La discussion générale conjointe est reprise.

La parole est à M. Daerden, ministre.

**M. Frédéric Daerden**, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Chers collègues, je commencerai bien évidemment

par remercier les rapporteurs, mais aussi les services du Parlement, mes collègues ministres, les cabinets, l'administration. Tous ont permis de préparer cet ajustement budgétaire. Je remercie également tous les intervenants dans le débat de cet après-midi, que vous soyez ou non membres de la commission. Je tiens à vous remercier pour votre implication et vos interventions particulièrement constructives.

En fait, je ne suis qu'à moitié étonné, parce qu'il s'agit avant tout d'un ajustement technique. Nous ne sommes donc pas confrontés au même type de débat que celui entourant un budget initial, même si cet ajustement est important. S'il est avant tout technique, il ne l'est pas exclusivement. Il intègre en effet l'évolution des paramètres macroéconomiques et, compte tenu de la dégradation des recettes liée à la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, cette évolution est elle-même liée à l'évolution de la croissance estimée pour 2020 et pour 2021. C'est aussi l'ajustement de quelques autres recettes qui, au final, permet d'avoir uniquement une variation de moins 8 millions sur les recettes.

Au niveau des dépenses, c'est évidemment un peu plus sérieux. Eu égard au solde brut, nos dépenses augmentent de 253 millions d'euros. Évoqués dans différentes commissions, les articles de base traitements constituent la part la plus importante de l'évolution des dépenses, pour un montant de 179 millions d'euros. J'y reviendrai un peu plus tard. Une première tranche du Plan de relance européen a aussi été prévue pour un montant de 56 millions d'euros, ce qui nous permettra de commencer à travailler sur une série de dossiers dès le lendemain des prochaines vacances parlementaires. Nous avons ainsi prévu la possibilité de le faire. Nous savons qu'il devrait y avoir peu de liquidations au cours de cette année. C'est pourquoi l'opération est neutre du point de vue du solde SEC (système européen de comptes nationaux et régionaux).

Comme je le disais, cet ajustement n'est pas uniquement technique. Au-delà de ces 56 millions d'euros dédiés à des aspects techniques du Plan de relance européen, évoquons une augmentation de 57 millions du fonds alloué à la de la cellule d'urgence et de redéploiement (CUR) constituée en service administratif à comptabilité autonome (SACA). Cet élément significatif témoigne bien de notre volonté d'aider les secteurs et acteurs touchés par la crise sanitaire. Ces 57 millions d'euros complémentaires ont permis de porter l'ensemble des enveloppes consacrées à cette urgence et à ce redéploiement à plus de 300 millions d'euros pour l'année 2020-2021. Dans notre situation, ce sont des efforts importants consentis en vue de répondre à l'urgence et de préparer le redéploiement et le retour – tel que le demande M. Segers – à l'extase, à la chaleur humaine et à la vie poétique, mais aussi à la vie avec amour. Fort heureuse-

ment, nous n'avons pas définitivement perdu cette vie durant ces 15 mois, même si nous avons pu la vivre avec moins d'intensité. J'espère également que ce retour pourra être plein et total, le plus rapidement possible.

Au-delà des besoins que je viens d'évoquer, nous avons veillé à ce que les autres besoins soient couverts par des réorientations de crédits. Même si cela n'a pas été mis en évidence dans le cadre du débat, nous restons vigilants par rapport à l'évolution de la situation financière. Outre les échanges que nous avons eus, mes déclarations en commission ont fait l'objet de commentaires, rappelés ici par Mme Greoli. Je tiens à vous rassurer! Comme tous les pouvoirs publics en Belgique et en Europe, la Fédération Wallonie-Bruxelles finance son déséquilibre budgétaire en empruntant. Emprunter n'est pas dramatique. Le montant du financement par emprunt en 2021 devrait s'élever à 1,4 milliard d'euros et il est vrai qu'il s'agit d'un montant historiquement très élevé. Ce montant est moins élevé qu'il ne l'était l'année dernière – il s'élevait alors à plus de 2 milliards d'euros –, mais un peu supérieur au montant prévu à l'initial. Il a donc été nécessaire de recourir à un emprunt supplémentaire d'environ 180 millions d'euros en vue de couvrir une partie de l'augmentation des dépenses. Cet élément est tangible.

Je vous rassure: le besoin de financement de la Région wallonne est au moins trois fois supérieur au nôtre. Notre charge de la dette reste très faible. Nos conditions d'accès à l'emprunt restent tout à fait favorables. Il est clair que pour différentes raisons – et notamment le contexte général du marché relatif aux taux d'emprunt qui, grâce à l'action de la Banque centrale européenne (BCE), sont maintenus à un taux très bas –, nous bénéficions d'une bonne réputation sur les marchés. Il y a aussi la notation de *Moody's Corporation* qui reste meilleure que celle reçue par d'autres entités fédérées. Évoquons encore le label que nous avons obtenu pour l'émission de notre dernier emprunt et qui, vu les matières qu'il permet de financer, permet aussi d'émettre des obligations sociétales. Ce label s'est avéré très attractif pour certains investisseurs. Soyez donc rassurés autant que rassurants auprès de la population et des différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles: les dépenses, les salaires, les subventions de la Fédération seront payées sans aucun problème.

Cela étant, j'ai été un peu surpris de constater l'émoi qu'a entraîné une phrase que j'ai prononcée en commission: le maintien récurrent d'une trajectoire déficitaire de l'ampleur actuelle de 10 % de nos recettes – et donc de l'ordre de 1 à 1,5 milliard d'euros –, n'est évidemment pas soutenable à terme. Cet émoi est-il dû à ma franchise ou à ma totale transparence? Cette déclaration ne devrait pas vous surprendre: depuis le début de la législation, les membres du gouvernement et moi-même avons la volonté de travailler en totale transparence. Au niveau budgétaire notamment,

cela se traduit par le rapport sur la dette, la présentation des résultats dès la sortie du conclave budgétaire, ou encore la mise sur pied d'un SACA permettant de centraliser une grande majorité des aides relatives aux mesures d'urgence.

Il en va de la responsabilité du gouvernement de faire preuve de transparence sur la situation budgétaire. C'est un devoir envers le Parlement, mais aussi envers les citoyens francophones. Il ne faut pas être inutilement alarmiste ou naïf, mais bien se montrer réaliste par rapport à la séquence et aux défis qui nous attendent. Il est important de déterminer où nous en sommes et la direction que nous pourrions prendre.

Sur le fond, rappelons que la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est loin d'être unique en Belgique et en Europe. La plupart des pouvoirs publics font aujourd'hui face à des difficultés budgétaires inédites. Veillons à ne pas sous-estimer le caractère d'exception du contexte actuel et à ne pas analyser la situation d'aujourd'hui avec les lunettes d'hier. Fort heureusement, les institutions européennes semblent avoir pris la mesure des défis. Pour le moment, en tout cas, la BCE maintient son taux d'intérêt directeur à un niveau très faible; la Commission européenne a suspendu l'application de la discipline budgétaire pour les années 2020 à 2022 et a décidé de lancer le fameux plan de relance qui nous permet de bénéficier de 495 millions d'euros d'investissements.

Tout cela est intéressant et il me semble que l'opposition adhère à ce constat. Les points de divergence se situent plutôt au niveau des perspectives. Une partie de l'opposition souhaite que nous tracions un chemin vers le retour à l'équilibre budgétaire à un horizon défini. Je peux comprendre cette demande de prévisibilité; il est toujours plus sécurisant de connaître exactement sa destination. Moi aussi, j'aimerais la connaître! Néanmoins, de nombreuses incertitudes persistent. Comment la situation sanitaire va-t-elle évoluer? Quel sera l'effet des variants? Comment évolueront nos paramètres macroéconomiques qui dépendent non seulement de notre activité économique propre, à l'échelle tant régionale que nationale, mais également des circonstances internationales? Comment cela influencera-t-il ces paramètres déterminants pour le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Ces éléments sont encore totalement incertains et rendent impossible la définition précise de trajectoires à moyen et long terme.

Quel sera le nouveau cadre budgétaire européen en 2023? Madame Bernard, vous avez dit votre préoccupation à ce sujet, que je partage entièrement. Je n'imagine pas que la Commission européenne décide en 2023 de réappliquer les règles de gouvernance budgétaire qui valaient avant la crise et l'explosion des dettes publiques, et ce, dans le contexte d'une transition climatique nécessaire. Ce nouveau cadre budgétaire, que nous

ne connaissons pas, sera déterminant pour les trajectoires de tous les pouvoirs publics. Il est donc difficile de se projeter dans l'avenir dans ce contexte incertain. D'ailleurs, la dernière prévision de croissance, soit celle du mois de juin, est meilleure que celle que nous avons utilisée pour élaborer cet ajustement budgétaire. Si nous nous étions basés sur cette prévision plus récente, nous aurions eu une centaine de millions d'euros de recettes supplémentaires, ce qui montre encore la volatilité des trajectoires que nous pourrions projeter. Par ailleurs, au-delà de ces prévisions et trajectoires qui vous préoccupent, le contexte d'aujourd'hui est toujours celui de l'urgence. Cette urgence consiste à apporter des réponses aux acteurs qui sont menacés, parfois même menacés de disparaître, d'assurer l'octroi rapide des aides liées à la Covid-19, de préparer la rentrée scolaire et académique dans les meilleures conditions, de soutenir les travailleurs de nos secteurs, épuisés par des mois de crise. C'est ce que les citoyens attendent de leurs responsables politiques!

À ce stade et dans le cadre des débats de cet ajustement budgétaire, c'est cet aspect qui doit retenir notre attention plutôt que le débat institutionnel qui, s'il ne doit pas être évité, ne constitue pas l'élément central de ces discussions. Il s'agit de garantir que les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles continuent d'être financées à la hauteur des ambitions des francophones, car elles sont essentielles pour chacun d'entre nous, individuellement comme collectivement. Notre ministre-président l'a encore récemment rappelé à la radio.

J'en viens à présent aux interventions des uns et des autres. Sans revenir sur tous les éléments positifs qui ont été identifiés dans cet ajustement budgétaire, je tiens à remercier l'ensemble des intervenants.

Madame Bernard, vous avez parlé du plan pour la jeunesse prévu pour 2022; selon vous, ce plan arriverait trop tard. En réalité, les 300 millions d'euros évoqués plus tôt financent déjà de nombreuses mesures touchant la jeunesse. Elle n'est donc pas oubliée du tout! Nous avons simplement annoncé qu'au-delà de cette réponse à l'urgence et de ces premiers éléments du redéploiement, il conviendra de finaliser un plan pour les 0-25 ans, sur lequel nous travaillons déjà. Au-delà de l'investissement dans le capital et des investissements «classiques» dans divers domaines comme les bâtiments scolaires, culturels et autres, il conviendra aussi d'investir dans le capital humain orienté vers la jeunesse.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce plan lors du prochain exercice budgétaire, c'est-à-dire le débat sur le budget initial 2022 qui se tiendra au mois de décembre. J'aurai déjà l'occasion de vous présenter les grandes lignes de ce plan ambitieux après le conclave budgétaire du mois d'octobre.

Ce plan sera ambitieux, mais tiendra compte, bien évidemment, des limites de la réalité budgétaire. C'est vrai dans toutes les circonstances, que ce soit pour gérer un budget personnel, pour gérer un budget communal ou, en l'occurrence, pour gérer le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré les contraintes, nous devons nous montrer ambitieux pour les francophones.

En ce qui concerne le matériel informatique, certains soulignent que cela arrive trop lentement et qu'il n'y a que 2 000 ordinateurs, alors qu'il en faudrait 70 000. En fait, le volet 1 de la stratégie numérique pour l'enseignement a déjà permis de mettre gratuitement à disposition des écoles 19 500 ordinateurs. Ce volet permettra de fournir au total quelque 29 000 ordinateurs. Il ne s'agit là que de la première action d'une stratégie plus vaste, qui se poursuivra au cours de la législature.

Vous évoquez aussi que les allocations au Fonds des bâtiments ont été divisées par quatre depuis les années 1980. Je ne vais pas regarder dans le rétroviseur et ce qui a été fait antérieurement. Ce que je dis, c'est que les besoins sont énormes. J'ai le sentiment que nous sommes, au moins sur ce point-là, unanimes et que nous sommes tous convaincus de l'ampleur de la tâche, peut-être encore plus depuis hier et depuis les premiers résultats de cette enquête. Je n'ignore pas les besoins. Je me réjouis que nous ayons lancé ensemble ce chantier sur les bâtiments scolaires, que cela avance, qu'a déjà été fourni un bilan de plus de 70 pages synthétisant tous les travaux réalisés, qu'une enquête a été menée et à laquelle plus de 60 % des pouvoirs organisateurs ont répondu.

Tout cela est intéressant et permet de voir que les investissements à réaliser demain, le refinancement et les moyens à dégager pour y arriver seront colossaux. Cela demandera assurément des ressources financières et humaines pour atteindre les objectifs fixés. C'est une évidence. Je suis content de pouvoir compter sur votre soutien, Madame Bernard, et sur le soutien de l'ensemble des groupes politiques de cette assemblée.

Je ne reviendrai pas sur les reproches concernant les économies et les réductions de crédits d'investissement. Il me semble inutile de polémiquer là-dessus. Je peux en tout cas affirmer que la revue des dépenses n'a pas pour objectif de réaliser des économies, mais d'améliorer l'efficacité des dépenses. Il est de notre responsabilité, quelle que soit la situation financière, mais *a fortiori* lorsque nous sommes en difficulté, d'utiliser les deniers publics de la manière la plus efficace possible. C'est pourquoi certaines politiques peuvent parfois conserver la même ambition tout en étant moins coûteuses et ainsi permettre de réorienter certains moyens vers de nouvelles actions. Il ne s'agit aucunement d'une politique d'austérité. Je vous rejoins, comme je l'ai indiqué au début de mon intervention propos, sur le fait

que nous devons nous mobiliser au sujet des règles budgétaires européennes.

Le pouvoir fiscal de la Fédération Wallonie-Bruxelles est malheureusement quasi inexistant. En théorie, nous pourrions en avoir, mais ce n'est pas le cas dans la pratique. Je préférerais que certains acteurs de notre pays soient davantage mis à contribution, notamment par le biais du pouvoir fédéral. La déclaration gouvernementale fédérale contient d'ailleurs des éléments allant dans ce sens qui pourraient permettre une redistribution des moyens vers la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne tiens cependant pas à parler de questions institutionnelles.

Madame Schepmans, vous avez salué la qualité des échanges et l'intervention des députés. En effet, il est important que chacun puisse contribuer aux réflexions afin de faire progresser le débat. Quant à vous, Madame Greoli, je vous ai trouvée très positive.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Je le suis toujours, Monsieur le Ministre.

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je ne le perçois parfois pas totalement, mais ce n'est pas le cas cet après-midi.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – J'espère que vous avez également perçu ce qui était moins positif, mais je tenais juste à vous aider.

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Je n'en ai pas été étonné, car je le connaissais déjà.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – C'est cela la cohérence, Monsieur le Ministre.

**M. Frédéric Daerden,** vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Vous avez évoqué les réformes basculantes qui tarderaient à venir... Croyez bien que les réformes sont en cours, que nous avançons, peut-être à un rythme que nous aurions préféré plus intense, mais je reviens à la crise sanitaire: si certains axes du Pacte ont été reportés, ce n'est pas de gaieté de cœur! Mais c'est en concertation avec les pouvoirs organisateurs et avec les syndicats. Et nous avons estimé ensemble que le moment n'était pas opportun pour ajouter de la difficulté, de la complexité, dans une situation déjà exceptionnelle connue par les écoles.

Par rapport aux bâtiments scolaires, nous avançons aussi et nous aurions sûrement préféré avancer plus vite, mais il a fallu tenir compte du contexte et, comme j'ai eu l'occasion de le dire hier, nous avons déjà dégagé plusieurs centaines

de millions d'euros complémentaires à ce qui était antérieurement prévu. Il s'agit déjà de fameux efforts.

Vous évoquez aussi le renforcement des collaborations avec la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale. Certaines initiatives ont déjà été prises et associent la Fédération Wallonie-Bruxelles avec d'autres entités, qu'elles soient régionales ou autres. Je pense à la revue des dépenses qui intègre d'autres entités, à l'école sans classe qui est un projet que nous portons avec la Wallonie ou à la réforme des sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS). Différentes collaborations sont également en cours et notamment discutées dans le cadre de la crise et du plan de relance. Vous évoquez une double casquette. Je suis toujours disponible si je peux rendre service.

Je soulignerai quelques points positifs que je ne citerai pas de manière exhaustive.

Madame Greoli, l'arrêt de la Cour constitutionnelle est un sujet de préoccupation pour nous tous. La Cour est une institution importante de notre pays. Il est clair que nous devons lui répondre. Actuellement, nous travaillons sur l'arrêt précédent qu'elle vient de rendre. C'est pourquoi je vous demande de faire attention à ne pas faire d'amalgame dans la compréhension du dossier.

Ces arrêts ne touchent pas au financement des bâtiments scolaires. Ils ne modifient pas non plus le financement de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) qui est constitué en organisme d'intérêt public (OIP). Vous avez évoqué le solde déficitaire de WBE. Ce dernier est lié au versement tardif des moyens alloués pour les conseillers en prévention. Ces moyens ont été octroyés en 2020 par la Fédération Wallonie-Bruxelles à tous les pouvoirs organisateurs – il s'agit d'un dossier technique.

Monsieur Segers, je vous remercie pour votre intervention, que j'attends toujours avec impatience. Elle colore le débat budgétaire, qui peut parfois être aride, et permet de rendre ce moment agréable et intéressant. Je vous prie de continuer sur cette voie. Je vous rejoins sur le fond: les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont réellement axées sur l'humain. Il est bon de le rappeler et de le souligner.

Madame Maison, vous évoquez, comme d'autres intervenants, le dérapage lié au dispositif FLA (français langue d'apprentissage). Cet aspect a d'ailleurs été largement évoqué en commission. Je suis d'accord avec vous: cette mesure de soutien et d'encadrement est extrêmement utile. Cependant, elle engendre un coût budgétaire plus élevé qu'initialement prévu. Nous pourrions en parler longuement, notamment sur les raisons d'un tel coût, mais je suis persuadé que vous l'avez déjà fait. Il est de notre responsabilité, si nous souhaitons maintenir cette mesure importante, de la cadrer, d'en garder la maîtrise et d'éviter une



forme d'emballage budgétaire. C'est vrai pour toute réforme ou toute mesure: il faut pouvoir ajuster par moment les modalités d'application si on ne veut pas mettre en péril la nature de la mesure, d'autant plus que la mesure concernée est particulièrement intéressante pour un public relativement large au sein de nos écoles.

Monsieur Kerckhofs, je vous rejoins quand vous évoquez le renforcement nécessaire, dans le cadre de nombreuses compétences, des enveloppes budgétaires. Je voudrais tellement aller plus loin encore, mais nous ne pouvons pas exploser le déficit sans limites. Déjà ainsi, le déficit préoccupe, ce pourquoi je me veux rassurant. Néanmoins, si le déficit venait à exploser, je ne pourrais plus rester rassurant.

Madame Pavet, vous revenez sur certains thèmes que vous avez évoqués, que ce soit en matière de culture ou de budget lié à la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous avons largement débattu de ces sujets en commission. Vous évoquez un «saupoudrage» des articles budgétaires. Je dois vous dire qu'il ne s'agit pas d'un «saupoudrage», mais d'un éclatement sous différents articles budgétaires (AB) d'une même politique globale. Depuis le début de la crise, différentes mesures de soutien ont été prises avec des approches complémentaires. S'agissant des 300 millions d'euros débloqués, il convient de souligner qu'une attention particulière est accordée à la culture. Je tiens également à souligner les actions de la cellule de veille, qui octroie des indemnités correspondant à la réalité des besoins. D'autres dispositifs existent donc au-delà des éléments forfaitaires. En réalité, l'accès à la culture et la relance de ce secteur ne dépendent pas uniquement de nous. Dans ce contexte, nous entretenons un dialogue permanent avec les autorités fédérales pour essayer de peser sur les décisions du Comité de concertation (Codeco). La ministre de la Culture travaille avec les secteurs concernés afin d'identifier les problématiques sur lesquelles se pencher.

En ce qui concerne le budget consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes, nous devons distinguer le budget clairement identifié des montants consacrés dans chacune de nos matières. Cette dimension se retrouve en effet dans de nombreuses compétences. Si nous analysons le budget spécifique, force est de constater qu'il a augmenté de 30 % depuis 2020.

Je vous remercie, Monsieur Dodrion, pour votre exposé sur l'augmentation des budgets consacrés à la politique des sports. Quant à vous, Monsieur Gardier, je vous remercie pour vos réflexions sur les «Yaka» et les «Faut que». Je constate avec regret que cette logique est fort répandue.

Madame Schyns, la sous-estimation de 179 millions d'euros est effectivement inédite. J'ai moi-même été abasourdi lorsqu'on me l'a annon-

cée. Pourtant, les explications sont multiples. L'élaboration d'un budget commence dès les vacances d'été, pour se finir lors du conclave en octobre. Par conséquent, lors des premiers travaux, nous n'avions pas le recul suffisant pour évaluer l'ampleur des effets de la fermeture des écoles entre le 16 mars et le 18 mai 2020. À l'époque, le déconfinement progressif n'en était qu'à ses débuts.

Par ailleurs, les AB «Traitements» ont évolué et les décisions du gouvernement devaient encore être intégrées dans l'ajustement. Enfin, des phénomènes tels que l'augmentation des mises en disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR) étaient également imprévisibles. Ce sont tous ces facteurs qui ont mené à une sous-estimation de 179 millions d'euros. Rappelons que l'enveloppe est considérable. Dès lors, un seul pour cent de la somme équivaut à quelques dizaines de millions d'euros. Toutefois, la Cour des comptes et les départements du budget et de l'enseignement tentent de créer des mécanismes visant à mieux cerner les AB afin de ne plus avoir de mauvaise surprise.

L'amendement qui permet d'octroyer des périodes à une école créant des places supplémentaires en première année du degré commun vise à répondre à un problème que nous n'avions jamais rencontré auparavant. Le manque de places concerne la première année commune et non la première année différenciée. Lors des trois dernières années, l'administration n'a reçu qu'une seule demande par an pour ouvrir une classe en première année différenciée. Il n'y a donc pas lieu d'élargir cette mesure exceptionnelle.

L'amendement imposant aux écoles d'ouvrir 102 % du nombre de places annoncées n'est pas assorti de mesures d'aides infrastructurelles. Cela ne devrait pas entraîner de difficultés particulières, car le texte prévoit de respecter la capacité en places annoncées par les écoles. Les fédérations de pouvoirs organisateurs ont été sollicitées et n'ont pas relevé de problèmes à cet égard. La mesure a déjà été utilisée dans le passé. Elle reste limitée à un an et se justifie par le contexte exceptionnel. Dans les semaines à venir, le gouvernement entamera la préparation de la rentrée scolaire 2022 en concertation avec tous les acteurs. Il mettra tout en œuvre pour empêcher que la situation ne se reproduise et éviter des retards dans les travaux d'infrastructures nécessaires à la création des nouvelles places.

En conclusion, je rappelle l'importance de tous nos secteurs. La préoccupation du gouvernement est d'obtenir aujourd'hui un accord sur les mesures urgentes. Nous ne devons pas casser la dynamique de redéploiement en cours dans les différentes entités, malgré un contexte budgétaire délicat qui fera encore l'objet de discussions et connaîtra certainement des évolutions.

**M. le président.** – La parole est à M. Devin.

**M. Laurent Devin (PS).** – Monsieur le Ministre, vous savez combien je peux être proche de vos thèses. Dans le cas présent, vous dites les choses de manière transparente, telles qu’elles sont depuis le début de la mandature. Votre lucidité rime avec humilité. Effectivement, vous ne pouvez pas tout prévoir, certainement pas la trajectoire budgétaire en pleine crise sanitaire. Comment déterminer les besoins dans les cinq ans à venir? Nous connaissons le corset dans lequel évolue le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez rappelé les différents paramètres, clairs et précis. Vous faites la comparaison avec la Région wallonne et force est de constater qu’ici, nous pouvons encore vivre.

Je vous remercie pour les répliques adressées à mes collègues qui, je pense, auront trouvé réponse, même s’ils ne partagent pas la même vision des choses. Certes, il est toujours possible de faire plus. Certains vous demandent plus, vous critiquent sur bien d’autres choses ou comparent ce qui n’est pas comparable...

Je conclus en remerciant celles et ceux qui ont transformé leur fatigue en énergie pour faire avancer notre institution et tous les secteurs qu’elle représente. Je remercie celles et ceux qui ont préféré la passion et l’action aux simplismes et à la facilité. Je remercie les enseignants pour la manière dont ils ont œuvré pour continuer à garantir les apprentissages. Je remercie les centaines de milliers d’élèves. Je remercie les opérateurs du secteur culturel qui ont redoublé d’inventivité pour continuer à exercer leur art et à le défendre. Je remercie les accueillants et les entraîneurs sportifs. Je remercie les encadrants de notre jeunesse qui ont eu fort à faire durant cette période, et dont le travail est loin d’être terminé.

Je remercie également les membres des services de notre Parlement qui nous ont permis de continuer à faire vivre cette institution. Le Parlement, aux côtés du gouvernement, a fait un travail remarquable pour accompagner tous les secteurs durant cette période difficile. Enfin, je remercie chaque collègue et chaque collaborateur d’avoir permis à la démocratie de vivre, en œuvrant à la qualité de nos travaux et en portant haut les valeurs des actions du groupe PS.

**M. le président.** – La parole est à Mme Bernard.

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Monsieur Daerden, vous avez évoqué un «ajustement technique, mais pas que». Je suis d’accord: en Communauté française, on touche à l’humain. Et l’humain n’a pas de prix. C’est la raison pour laquelle les compétences que doit gérer la Communauté française impliquent que l’on cherche, par tous les moyens possibles, à répondre aux besoins humains. Ces derniers sont colossaux. Nous avons besoin de membres de personnel compétents, de lieux compétents, d’initiatives ambitieuses... Les citoyens ont besoin d’attention,

d’accompagnement, de solutions et les chantiers auxquels nous avons affaire sont énormes.

Je vous rejoins sur la question des bâtiments scolaires. Il faudra prendre ce dossier à bras-le-corps, même si les choses ne font que commencer et que nous attendons de voir le chantier évoluer. Parallèlement, vous confirmez que nous resterons cantonnés au cadre existant. Le budget – à peine 400 000 euros – dédié aux problématiques des femmes a augmenté de 30 % depuis 2020, mais nous venons de presque rien. C’est pour cela que nous proposons d’aller chercher 3 millions d’euros supplémentaires dans ce domaine. Dans le même ordre d’idées, il nous faut financer les étudiants. Aucun d’entre eux ne devrait avoir à recommencer son année en raison de la crise que nous venons de traverser.

Face à l’ampleur des besoins humains en Communauté française, il y a encore vraiment beaucoup de mesures à prendre. Malheureusement, vu comme nous sommes partis, force est de constater que nous n’y arriverons pas. Nous continuerons à faire des propositions afin de trouver des solutions, petit à petit. Nous en avons fait deux dans le cadre de cet ajustement budgétaire en vue de garantir la finançabilité des étudiants et d’augmenter les budgets pour les femmes. Nous avons enregistré 50 % de signalements en plus pour violences envers les femmes depuis le début de la crise. C’est tout de même énorme en comparaison des 30 % d’augmentation du budget dédié à ces problématiques! Celui-ci doit encore beaucoup augmenter!

À plus large échelle, je vous rejoins: il n’est pas dramatique d’emprunter de l’argent si le public peut garder le contrôle sur la situation et, en fin de course, offrir un enseignement de qualité à nos enfants et à nos jeunes.

**M. le président.** – La parole est à Mme Schepmans.

**Mme Françoise Schepmans (MR).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses et pour vos explications sur l’état de la situation. Comme je l’ai souligné dans mon intervention, la Fédération Wallonie-Bruxelles a agi et continuera à agir en vue de soutenir les secteurs qui dépendent d’elle, ce qui bénéficiera à tous les francophones de ce pays. Les chiffres que vous avez cités, les politiques qui ont été déployées et les actions qui ont été menées le démontrent. Il faut être de mauvaise foi pour ne pas admettre la plus-value des efforts nécessaires réalisés. Je ne peux donc pas entendre les critiques injustes et injustifiées de ceux qui font clairement de la démagogie.

Alors que les personnes souffrent des conséquences et des restrictions de la pandémie, nous devons faire preuve de solidarité. Tous les députés dans cette enceinte sont préoccupés par le sort des étudiants, des enseignants, des artistes, des sportifs et des jeunes. S’occuper de ses concitoyens

n'est l'apanage ni d'un parti politique ni de certains députés. Nous, en tant que mandataires, sommes tous concernés. Merci, donc, de ne pas réduire ce débat à des raisonnements et déclarations simplistes sur le ton du «Yaka», que nous avons déjà entendu cet après-midi.

Le gouvernement travaille dans un contexte tout à fait inédit et exceptionnel, compte tenu d'un budget accumulant les difficultés, et ce, depuis des décennies. Il garde le cap de la Déclaration de politique communautaire (DPC) et mène des politiques concrètes, dont j'ai cité plusieurs exemples dans mon intervention. Toutes les énergies, celle de l'Assemblée et celle de tous les acteurs concernés par nos compétences, sont mobilisées en ce sens.

**M. le président.** – La parole est à Mme Greoli.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse, en tout cas pour les énoncés que vous nous avez communiqués. Solidarité, concertation, responsabilité seront les mots-clés de ma réplique.

Solidarité d'abord, parce que vous nous avez annoncé le retour du cœur et de l'amour, mais je vous demande de passer à la solidarité, car c'est le fondement de ce qui unit un certain nombre de nos principes et nos philosophies politiques. Faire des déclarations sur le retour du cœur, indépendamment du côté assez *vintage* de ce slogan, nécessite de passer de la parole aux actes. Je prendrai un seul et unique exemple: la réforme de l'alternance qui nécessite des investissements dans l'humain et dans une filière d'excellence. Le ministre-président a discuté de ce dossier avec le ministre-président de la Région wallonne. En Wallonie, deux ministres sont chargés de l'alternance ce qui montre déjà que les plus grandes incohérences ne sont pas à trouver en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut démontrer à travers certains dossiers très concrets que la Fédération Wallonie-Bruxelles sait réellement travailler avec les Régions. Cela passe par des objectifs et des indicateurs communs et c'est là que se doit se trouver la réalité du retour du cœur, du retour de l'amour et du retour de la solidarité.

Concertation ensuite, car vous nous annoncez un plan «Jeunesse» ambitieux. Je voudrais aussi que la qualité de la concertation avec le secteur grandisse elle aussi en ambition. Quand je vous entends affirmer avec un synonyme et une jolie pirouette que Mme Linard, ministre de la Culture, ne saupoudre pas lorsqu'elle répartit deux millions d'euros dans 23 articles budgétaires, mais qu'il s'agit en fait d'ajustements par rapport à des besoins de terrain, je me permets de vous dire que je ne suis pas du tout certaine que ces ajustements résultent de la concertation structurée avec le terrain et du respect des normes et des réformes en cours.

Tout cela est important pour le troisième aspect: la responsabilité. En évoquant la responsabilité, je veux bien sûr parler des finances. Sauf à nous dire que tout va aller bien, que nous ne payerons pas les intérêts – il s'agit ici non pas du capital, mais de la soutenabilité du remboursement des intérêts – nous tirons des plans sur la comète pour nos enfants.

Monsieur Gardier, si vous avez rencontré des «Yaka» et des «Il suffit de», je suis certaine que vous n'avez pas pensé un seul instant qu'ils se trouvaient sur les bancs du cdH. Leur attitude n'est toutefois pas aussi grave que celle des «Ce n'est pas ma faute», que j'ai également rencontrés. Je vous assure qu'en temps de crise, ces personnes font preuve d'irresponsabilité politique et mettent la confiance des secteurs en danger.

De la même manière, Monsieur le Ministre, dans les débats et les réponses que vous apporterez et que vous préparez par rapport aux arrêts de la Cour constitutionnelle, je ne mélange pas tout. Je vérifierai si votre responsabilité est cohérente avec les normes, les lois et la Constitution de ce pays.

**M. le président.** – La parole est à M. Segers.

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – L'exercice de l'ajustement est intéressant, car il nous permet de nous rendre compte des difficultés que nous avons traversées et de la résilience dont fait preuve notre démocratie. Je rappelle qu'une personnalité de l'extrême droite échappait aux recherches de tout un pays. Nous devons rester très vigilants pour sauvegarder notre démocratie.

Je voudrais revenir sur la créativité. La coalition arc-en-ciel a pris l'engagement à financer la culture et les artistes. C'est un choix innovant! La majorité a fait le choix d'investir dans les personnes qui en ont le plus besoin, et de faire bouger le curseur entre les institutions et les créateurs.

En commission, nous nous attelons à décortiquer des montants et à analyser leur destination et je m'étonne de ce que certaines personnes ne les comprennent pas toujours, puisqu'ils sont historiques. D'aucuns m'ont dit que j'aimais la couleur. J'en suis ravi. Je me suis permis de prendre quelques couleurs avec moi et – pour leur lisibilité – d'afficher quelques grands chiffres qui expliquent l'augmentation, entre 2020 et 2021, des aides aux projets pour les collectifs, les artistes et les personnes qui ne travaillent pas dans une structure liée à un contrat-programme.

Ainsi, entre 2020 et 2021, les aides aux projets transversaux ont grimpé de 24 %, celles pour la promotion des arts de la scène de 43 % et celles à destination du théâtre adulte de 31 %. Le fonds d'urgence a certes facilité les choses, mais il est complémentaire à la croissance – de 20 % par exemple, sur les 31 % que je viens d'évoquer.

Je poursuis la route: l'augmentation de 55 % pour le théâtre jeune public et les compagnies

théâtrales entre 2020 et 2025. Madame Greoli, vous dites que nous n'écoutons pas le secteur.

L'augmentation pour la musique classique est de 19 %; celle pour la musique non classique est de 21 %; pour la danse, elle est de 35 %; pour le cirque et les arts forains, elle est de 47 %.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Monsieur Segers, pouvez-vous me donner le pourcentage par rapport au budget de la culture?

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Je continue: le compte, plus 25 %; l'interdisciplinaire: plus 73 %; la bande dessinée: plus 55 %; le livre jeunesse: plus 39 %. Vous ne m'empêchez pas de dire que pour les artistes plasticiens, il y a un budget supplémentaire de 120 %. Voilà la réalité du gouvernement arc-en-ciel. Pour nous, en période de crise, il faut aider les artistes et les personnes qui sont dans le manque. Ces montants-là s'additionnent aux bourses que nous avons débloquentées et qui s'additionnent à l'ensemble des projets d'aides débloquentés durant toute l'année.

Vous ne pourrez jamais gommer le fait que, quand une ministre Ecolo a la culture en main, les curseurs bougent. Un gouvernement arc-en-ciel est un gouvernement qui décide de faire bouger les choses pour que les personnes en première ligne, artistes, créateurs et techniciens, soient entendues. Je le répète: vous ne pourrez pas gommer ces chiffres-là! Je vous invite à relire les budgets! Ces augmentations sont inscrites noir sur blanc! Je peux vous donner le détail! Je peux vous démontrer mes chiffres! Ce sont des montants historiques! Vous ne pourrez jamais les enlever ni les gommer! À un moment donné, en Communauté française, face à une crise, un gouvernement a pris ses responsabilités et a engagé ces aides de manière extrêmement croissante!

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Monsieur le Président, j'aimerais adresser une petite question complémentaire à M. Segers qui semble maîtriser l'art du copier-coller et du collage. Plutôt que de prendre une loupe pour observer une petite séquence de ce budget, Monsieur Segers, pouvez-vous me dire quelle est l'augmentation en pourcentage du budget de la Culture depuis le début de la législature? Pouvez-vous également me donner l'augmentation en pourcentage du budget de la Culture sous la législation précédente, et ce, après le renouvellement des contrats-programmes?

C'est un fait que des moyens aient été investis depuis le début de cette législature! Qui a prétendu le contraire? Or, j'ai l'impression, Monsieur Segers, que vous posez votre loupe sur moins de 5 % du budget. C'est bien de vendre les choses, mais ces ajustements continuent d'être à la marge par rapport aux augmentations historiques qui ont été opérées au niveau de la Culture sous un gouvernement PS-cdH.

**M. le président.** – La parole est à M. Segers, pour un fait personnel.

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Mon groupe se réjouira bien évidemment toujours de l'augmentation des budgets de la culture. En 2015 et 2016, l'ensemble des opérateurs culturels ont été indexés de moins 1 %. Je m'en rappelle avec certitude! Malgré tous les efforts budgétaires, la situation était alors très difficile. En revanche, Madame Greoli, puisque vous demandez quel est le montant alloué au secteur culturel, sachez que l'augmentation du budget de la culture s'est élevée à 12 % entre 2020 et 2021. Et ça, c'est historique!

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Cela n'a absolument rien d'historique. Permettez-moi d'intervenir, Monsieur le Président. Visiblement, le groupe Ecolo a besoin de vendre sa camelote par le truchement d'un mensonge. Personnellement, ce n'est pas un problème, car je me félicite de toutes les augmentations du budget affecté au secteur de la culture et le cdH s'en réjouira toujours. Mais cessez de faire de la surenchère, Monsieur Segers! Essayez de rendre vos actes crédibles et cessez vos comparaisons!

**M. le président.** – Nous avons bien compris que les points de vue étaient fondamentalement divergents. Chacun a eu l'occasion de les exprimer. Chacun pourra se forger une opinion.

La parole est à Mme Maison.

**Mme Joëlle Maison (DéFI).** – Monsieur le Ministre, le cœur de mon intervention portait sur le dispositif FLA, c'est pourquoi je me concentrerai sur cette thématique dans ma réplique. Vous avez rappelé qu'il fallait un nécessaire contrôle sur les augmentations des montants affectés au dispositif FLA qui, je le rappelle, concerne des élèves ne parlant pas ou parlant mal le français, langue de l'enseignement.

De deux choses l'une: soit le budget consacré au FLA est principalement un effet d'aubaine et, par conséquent, ces fonds injectés ne toucheraient que des élèves maîtrisant presque parfaitement ou parfaitement la langue française – dans ce cas, je vous rejoins et il faudrait largement couper dans ce budget, soit, et c'est le cas selon moi, le budget alloué au FLA aide, dans son immense majorité, des élèves qui en ont un cruel besoin. Or, la langue française est la condition pour l'acquisition de compétences, pour la réussite des études supérieures, pour un épanouissement professionnel et personnel. Dans ce cas-là, et seulement dans ce cas-là, il faut accepter et même faire en sorte que cette enveloppe croisse.

Votre attitude n'est pas celle-là. Elle est double en réalité: d'une part, vous réduisez d'un quart les périodes accordées de façon structurelle à tous ces élèves et, d'autre part, vous privez les élèves de cinquième et de sixième années primaires de ce dispositif. Ils n'y auront donc plus accès et la justification qu'en a donnée Mme Désir en commission de l'Éducation ce lundi 12 juillet tient en ceci: de toute manière, ces élèves du der-

nier degré de l'enseignement primaire ne sont pas des grands consommateurs du dispositif FLA. Mais, si on suit ce raisonnement, ce dispositif ne coûte pas beaucoup et les en priver ne rapportera en réalité pas grand-chose.

Dans le même temps, la ministre Désir l'a confirmé, vous allez renforcer le contrôle du dispositif et son évaluation sur le terrain. Or, il aurait fallu le faire bien plus tôt. À quoi sert-il d'investir du budget aux étages supérieurs si on ne soigne pas la base? Est-ce vraiment à un homme de gauche que je dois rappeler cela? Vous avez dit que l'examen des dépenses servira à rendre ces dernières les plus efficaces possibles. Le FLA peut paraître une obsession dans mon chef, mais la langue française est un merveilleux outil en matière de communication, d'acquisition de compétences, d'intégration, de cohésion sociale. Aider les enfants à la maîtriser, n'est-ce pas une dépense efficace par essence?

Monsieur le Ministre, je vous remercie néanmoins pour votre franchise, votre transparence, votre spontanéité, votre humour. Je vous remercie d'être si résolument sympathique, même si je le dis chaque année. Cependant, en restreignant le dispositif FLA, en privant les élèves d'un quart des périodes de FLA dont ils disposent aujourd'hui, vous avez procédé à un très mauvais choix, vous avez fait le chemin inverse de celui d'un investissement. Une telle attitude, Monsieur Segers, constitue aussi la réalité du gouvernement arc-en-ciel.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale conjointe.

## **12 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 (doc. 251 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1, 1 (annexe 1) et 2)**

### *12.1 Examen et vote des articles*

**M. le président.** – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les tableaux et l'article unique sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

## **13 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (doc. 252 (2020-2021) n<sup>os</sup> 1, 1 (annexes 1 à 9) et 2 à 7)**

### *13.1 Examen et vote des articles*

**M. le président.** – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Mmes Bernard et Pavet et MM. Kerckhofs et Dupont ont déposé l'amendement n° 1 visant à modifier les tableaux et libellé comme suit:

«Le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 est modifié comme suit: l'article 33.08 du programme 3 de la division organique 11 est crédité de +3 000 milliers en crédit d'engagement et en crédit de liquidation. Cette augmentation est compensée par une diminution de -3 000 milliers en crédits d'engagement et en crédits de liquidation des crédits inscrits à l'article budgétaire 41.10 du programme 1 de la division organique 01.»

Le vote sur l'amendement n° 1 est réservé.

MM. Kerckhofs et Dupont et Mmes Bernard et Pavet ont déposé l'amendement n° 2 visant à modifier les tableaux et libellé comme suit:

«Le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 est modifié comme suit.

L'article 41.12 du programme 1 de la division organique 54 est crédité de +1 136 milliers en crédit d'engagement et en crédit de liquidation.

L'article 41.13 du programme 1 de la division organique 54 est crédité de +454 milliers en crédit d'engagement et en crédit de liquidation.

L'article 44.12 du programme 2 de la division organique 54 est crédité de +1 363 milliers en crédit d'engagement et en crédit de liquidation.

L'article 44.13 du programme 2 de la division organique 54 est crédité de +1 363 milliers en crédit d'engagement et en crédit de liquidation.

L'article 44.14 du programme 2 de la division organique 54 est crédité de +272 milliers en crédit d'engagement et en crédit de liquidation.

L'article 44.17 du programme 2 de la division organique 54 est crédité de +181 milliers en crédit d'engagement et en crédit de liquidation.

L'article 41.21 du programme 5 de la division organique 55 est crédité de +1 591 milliers en crédit d'engagement et en crédit de liquidation.

L'article 43.14 du programme 5 de la division organique 55 est crédité de +1 591 milliers en crédit d'engagement et en crédit de liquidation.

L'article 44.13 du programme 5 de la division organique 55 est crédité de +1 591 milliers en crédit d'engagement et en crédit de liquidation.

L'article 41.01 du programme 4 de la division organique 57 est crédité de +151 milliers en crédit d'engagement et en crédit de liquidation.

L'article 43.03 du programme 4 de la division organique 57 est crédité de +151 milliers en crédit d'engagement et en crédit de liquidation.

L'article 44.30 du programme 4 de la division organique 57 est crédité de +151 milliers en crédit d'engagement et en crédit de liquidation.

Ces augmentations sont compensées par:

une diminution de -2 475 milliers en crédits d'engagement et en crédits de liquidation des crédits inscrits à l'article budgétaire 11.02.41 du programme 4 de la division organique 06.

une diminution de -1 821 milliers en crédits d'engagement et en crédits de liquidation des crédits inscrits à l'article budgétaire 11.02.42 du programme 4 de la division organique 06.

une diminution de -2 317 milliers en crédits d'engagement et en crédits de liquidation des crédits inscrits à l'article budgétaire 11.02.43 du programme 4 de la division organique 06.

une diminution de -1 725 milliers en crédits d'engagement et en crédits de liquidation des crédits inscrits à l'article budgétaire 11.02.44 du programme 4 de la division organique 06.

une diminution de -1 657 milliers en crédits d'engagement et en crédits de liquidation des crédits inscrits à l'article budgétaire 11.02.45 du programme 4 de la division organique 06.»

Les votes sur l'amendement n° 2 et sur les tableaux sont réservés.

Les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement aux votes.

## **14 Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l'Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au secteur non marchand, à l'Éducation et aux fonds budgétaires (doc. 253 (2020-2021) n°s 1 à 7)**

### **14.1 Examen et vote des articles**

**M. le président.** – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme

base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Les articles 1 à 51 sont adoptés.

M. Di Mattia et consorts ont déposé l'amendement n° 1 visant à modifier l'article 52 et libellé comme suit:

«L'article 52 du projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l'Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l'Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au secteur non marchand, à l'Éducation et aux fonds budgétaires, est remplacé par ce qui suit:

«§ 1<sup>er</sup>. Les moyens visés à l'article 50 permettent la création d'un ou plusieurs emplois, conformément à l'article 48, dans une ou des fonctions de recrutement, telles que définies, pour le type et le niveau d'enseignement concerné ou le niveau directement inférieur ou supérieur, par l'article 3, § § 1<sup>er</sup> à 5, du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française, au sein des catégories de personnel suivantes:

- 1° le personnel enseignant;
- 2° le personnel paramédical;
- 3° le personnel social;
- 4° le personnel psychologique;
- 5° le personnel auxiliaire d'éducation.

La définition des missions données dans ce cadre et leur accroche à une fonction de recrutement par le pouvoir organisateur font l'objet d'une concertation préalable au sein des organes locaux de concertation sociale.

Ces emplois sont attribués aux membres du personnel sur base volontaire, après application des règles statutaires de dévolution des emplois.

En aucun cas, l'octroi de ces périodes ne peut conduire à une nomination ou à un engagement à titre définitif.

§ 2. Pour l'enseignement primaire ordinaire, tous les emplois, convertis en périodes, le sont à raison de 24 périodes par charge complète, et ce quelle que soit la catégorie du personnel et le régime de prestation en vigueur dans les fonctions concernées.

Pour l'enseignement primaire spécialisé, les emplois par charge complète, convertis en périodes, le sont à raison de:

- instituteur primaire: 22 périodes;
- éducateur: 36 périodes de 60 minutes;
- ergothérapeute: 32 périodes;
- kinésithérapeute: 32 périodes;

logopède: 30 périodes;  
 puériculteur: 32 périodes;  
 infirmier: 32 périodes;  
 assistant social: 36 périodes;  
 psychologue: 36 périodes.”.»

Les votes sur l’amendement n° 1 et sur l’article 52 sont réservés.

Les articles 53 à 90 sont adoptés.

M. Di Mattia et consorts ont déposé l’amendement n° 2 visant à modifier l’article 91 et libellé comme suit:

«À l’article 91 du projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l’Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l’Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au secteur non marchand, à l’Éducation et aux fonds budgétaires, les modifications suivantes sont apportées:

1° À l’alinéa 1<sup>er</sup>, les termes “ainsi que dans la fonction de recrutement de logopède,” sont insérés entre les termes “subventionné par la Communauté française» et les termes «aux écoles de l’enseignement secondaire ordinaire de plein exercice”;

2° À l’alinéa 7, les termes “d’enseignants, d’éducateurs, de logopèdes” sont supprimés.»

Les votes sur l’amendement n° 2 et sur l’article 91 sont réservés.

M. Di Mattia et consorts ont déposé l’amendement n° 3 visant à modifier l’article 92 et libellé comme suit:

«À l’article 92, alinéa 1<sup>er</sup>, du projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l’Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l’Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au secteur non marchand, à l’Éducation et aux fonds budgétaires, les termes “Un volume maximal de 823 périodes (soit 6,11 % du montant fixé par le Gouvernement dans le cadre de la facilité pour la relance et résilience)” sont remplacés par les termes “Un volume maximal de 432 périodes (soit 3,20 % du montant fixé par le Gouvernement dans le cadre de la facilité pour la relance et résilience)”.».

Les votes sur l’amendement n° 3 et sur l’article 92 sont réservés.

M. Di Mattia et consorts ont déposé l’amendement n° 4 visant à insérer un article 92*bis* et libellé comme suit:

«Un nouvel article 92*bis* est inséré dans le projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du corona-

virus, au plan de relance européen, à l’Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l’Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au secteur non marchand, à l’Éducation et aux fonds budgétaires, rédigé comme suit:

“Art. 92*bis* – Un volume maximal de 374 périodes (soit 2,90 % du montant fixé par le Gouvernement dans le cadre de la facilité pour la relance et résilience) est consacré à l’octroi d’emplois supplémentaires dans les fonctions de recrutement des catégories du personnel directeur et enseignants, telles que définies pour le niveau et type d’enseignement concerné par le décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l’enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française, aux écoles de l’enseignement fondamental ordinaire de plein exercice pour compléter les moyens pédagogiques alloués dans le cadre du dispositif visé au Chapitre X du Titre I.

La répartition de ces périodes est effectuée sur la population scolaire qui au 30 septembre 2020 bénéficiait du dispositif d’accompagnement visé à l’article 8, § 1<sup>er</sup> du décret du 7 février 2019 visant à l’accueil, la scolarisation et l’accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l’enseignement dans l’enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, conformément à l’article 9 du même décret, à raison de l’octroi de 0,1 période par élève entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 30 septembre 2021 dans la limite des 374 périodes prévues au présent article.”.»

La parole est à Mme Greoli.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – Monsieur le Président, je vous remercie de me céder la parole. N’y a-t-il donc aucune explication au sujet de ces amendements? Veuillez m’excuser, mais, sauf erreur de ma part, nous ne les avons pas. Certes, nous avons reçu les documents via la plateforme sécurisée, mais nous n’avons pas eu d’explication.

**M. le président.** – Il est du ressort des dépositaires de savoir s’ils souhaitent ou non motiver leur amendement. S’il n’y a pas d’intervention, je poursuis.

**M. Michele Di Mattia (PS).** – Pour répondre à Madame Greoli, j’apporterai quelques explications au sujet de l’amendement n° 4. Sauf si, Madame Greoli, vous souhaitez aussi des explications sur les amendements précédents.

**M. le président.** – C’est à vous, Monsieur Di Mattia, de savoir si vous voulez donner une explication à Mme Greoli ou pas. Elle en a formulé la demande de manière générale, donc si vous voulez faire une explication transversale sur les amendements, il vous est loisible de le faire.

**M. Laurent Devin (PS).** – Je comprends l’attitude de M. Di Mattia. Les amendements sont tellement clairs qu’ils ne nécessitent aucune expli-

cation. Toutefois, nous voulons nous montrer élégants et, si vous le souhaitez, Madame Greoli, M. Di Mattia se fera un plaisir de vous donner une explication, lui qui est presque aussi heureux que M. Segers depuis dimanche soir!

**M. le président.** – Monsieur Di Mattia, si vous souhaitez fournir une explication à Mme Greoli, personne ne s’y oppose. La parole est à M. Di Mattia.

**M. Michele Di Mattia (PS).** – L’amendement n° 4 comporte un nouvel article – l’article 52*bis* – qui fait suite à la décision du gouvernement de réduire le coefficient de périodes par élève dans le dispositif FLA (français langue d’apprentissage), soit de 0,4 à 0,3 période, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021. En effet, nous avons perçu un problème de financement du dispositif pendant le mois de septembre 2021, à hauteur de 0,4 période par élève. Dès lors, à la suite de cet inconvénient, nous avons déposé l’amendement n° 4 afin de combler le déficit constaté, en octroyant 0,1 période supplémentaire par élève pour le mois de septembre, d’éviter tout problème pendant cette période et, de la sorte, de respecter le prescrit du décret du 7 février 2019 précité.

Donc, finalement, ce nouvel article précise à ce titre le nombre maximal de périodes octroyées pour le mois de septembre: 374 périodes attribuables aux élèves bénéficiant d’un accompagnement FLA, soit un montant financier d’un peu plus de 780 000 euros consacrés à l’octroi d’emplois supplémentaires. Vous aurez donc compris, Madame Greoli, que cela visait à prévenir tout type de problème pendant la rentrée. Ce nouvel article précise également la répartition entre les écoles, ainsi que la durée de l’engagement.

**M. le président.** – Je vous remercie, Monsieur Di Mattia. Maintenant, l’ensemble de l’Assemblée a parfaitement compris ce dont il s’agissait.

La parole est à Mme Greoli.

**Mme Alda Greoli (cdH).** – M. Di Mattia a été particulièrement clair. Après ses explications, plus aucun doute ne subsiste. Tout le monde a compris pourquoi les amendements étaient parfaitement lisibles.

**M. le président.** – Le vote sur l’amendement n° 4 est réservé.

L’article 93 est adopté.

M. Di Mattia et consorts ont déposé l’amendement n° 5 visant à modifier l’article 94 et libellé comme suit:

«À l’article 94, alinéa 1<sup>er</sup>, du projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l’Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l’Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au secteur non marchand, à l’Éducation et aux fonds budgétaires, les termes “92 et 93” sont remplacés par les termes “92, 92*bis* et 93”.».

Les votes sur l’amendement n° 5 et sur l’article 94 sont réservés.

L’article 95 est adopté.

M. Di Mattia et consorts ont déposé l’amendement n° 6 visant à modifier l’article 96 et libellé comme suit:

«À l’article 96, alinéa 3, du projet de décret-programme portant diverses mesures relatives à la lutte contre la crise du coronavirus, au plan de relance européen, à l’Égalité des chances, aux Bâtiments scolaires, à WBE, au Droit des femmes, à l’Enseignement supérieur, à la Recherche scientifique, au secteur non marchand, à l’Éducation et aux fonds budgétaires, les termes “92, 91, 92 et 93” sont remplacés par les termes “90, 91, 92, 92*bis* et 93”.».

Les votes sur l’amendement n° 6 et sur l’article 96 sont réservés.

Les articles 97 à 132 sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement aux votes.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

*La séance est levée à 18h55.*

Prochaine réunion ce mercredi 14 juillet 2021.